



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Recherche sur l'opinion publique auprès des Canadiens sur la salubrité des aliments et la fraude alimentaire : 2019-2020

Agence canadienne d'inspection des aliments

Mars 2020

Préparé pour :

L'Agence canadienne d'inspection des aliments

Nom du fournisseur : Le groupe-conseil Quorus Inc.

Date d'attribution du contrat : Le 13 janvier 2020

Date de livraison : Mars 2020

Montant du contrat (y compris la TVH) : 22 591,53 \$

N° du contrat : 39903-200832/001/CY

Numéro du rapport sur les recherches sur l'opinion publique (ROP) : 066-19

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec

cfia.inquiries-demandederenseignements.acia@canada.ca

This report is also available in English

Recherche sur l'opinion publique auprès des Canadiens sur la salubrité des aliments et la fraude alimentaire : Rapport 2019-2020

Préparé pour : l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Nom du fournisseur : Le groupe-conseil Quorus Inc.

30 Mars 2020

This publication is also available in English under the heading: **Public Opinion Research with Canadians on Food Safety and Food Fraud: 2019-2020 Report**

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Le consentement écrit de l'Agence canadienne d'inspection des aliments doit être obtenu. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'adresse cfia.inquiries-demandedereenseignements.acia@canada.ca ou à l'adresse :

Agence canadienne d'inspection des aliments
1400, chemin Merivale
Ottawa, Ontario
K1A 0Y9

Numéro de catalogue : A104-200/202F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-34451-5

Publications connexes (numéro d'enregistrement) : POR 066-19

A104-200/2020E-PDF

ISBN: 978-0-660-34450-8

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2020




Attestation de neutralité politique

« En ma qualité de cadre supérieure de l'entreprise « Le groupe-conseil Quorus Inc. », je certifie par la présente que les produits livrables sont en tout point conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique qui sont décrites dans la [Politique sur les communications et l'image de marque](#) du gouvernement du Canada et dans la [Directive sur la gestion des communications — Annexe C](#).

Plus précisément, les produits livrables ne comprennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences en matière de parti politique, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants. »

Signé :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rick Nadeau', is written over a light gray, textured rectangular background.

Rick Nadeau, Président
Le groupe-conseil Quorus Inc.

Table des matières

Résumé	5
Résultats détaillés.....	11
But et objectifs de la recherche	12
Confiance dans la salubrité des aliments au Canada.....	13
Communications avec le public	17
Fraude alimentaire.....	24
Étiquetage	35
Rappels d'aliments.....	37
Méthode	45
Annexes.....	48
Analyse supplémentaire	49
Profil des répondants.....	50
Instrument de sondage.....	52

Résumé

But et objectifs de la recherche

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) s'est engagée à protéger les aliments, les animaux et les végétaux, ce qui contribue à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie au Canada. L'ACIA travaille continuellement à améliorer la santé globale des Canadiens.

En janvier 2019, le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* de l'ACIA est entré en vigueur; il s'applique à de nombreuses entreprises alimentaires. Le Règlement établit des règles claires et uniformes pour les produits alimentaires de sorte que les consommateurs puissent être sûrs que les aliments sur les étagères des épiceries sont propres à la consommation, qu'ils soient produits au Canada ou importés. Le Règlement de l'ACIA exige également que les aliments soient représentés avec exactitude. La loi canadienne interdit l'étiquetage, l'emballage, le traitement, la transformation, la vente ou la publicité de tout aliment d'une manière qui est fautive, trompeuse ou fallacieuse pour les consommateurs.

Afin de mieux comprendre le niveau de connaissance et les perceptions du public à l'égard de la salubrité des aliments et de la fraude alimentaire, l'ACIA a engagé le groupe-conseil Quorus Inc. pour qu'il recueille des données sur l'opinion publique à jour sur divers sujets liés à la salubrité des aliments et à la représentation exacte des aliments. Au moyen de cette rétroaction provenant des consommateurs canadiens, l'Agence sera mieux éclairée pour répondre aux besoins et aux préoccupations des Canadiens et pour élaborer des campagnes de communication appropriées. Plus précisément, les objectifs de la recherche sont les suivants :

- Mesurer le niveau de connaissance et de compréhension des Canadiens à l'égard de la salubrité des aliments et de la fraude alimentaire.
- Mesurer les habitudes et les préoccupations des Canadiens au sujet de la salubrité des aliments.
- Évaluer les sources de renseignements des Canadiens sur la salubrité des aliments et la fraude alimentaire.
- Mesurer la perception des Canadiens à l'égard de la fraude alimentaire.
- Permettre de comparer les résultats obtenus aux ROP menées précédemment sur ce sujet.

La recherche consistait en un sondage en ligne auprès des Canadiens âgés de 18 ans et plus qui sont, au moins, en partie responsables de l'achat des provisions. L'entreprise Quorus Inc. a collaboré avec l'ACIA pour finaliser les instruments du sondage afin d'atteindre les objectifs de la recherche. Les répondants avaient le choix de remplir le sondage en anglais ou en français. Il a fallu en moyenne 14 minutes pour répondre au sondage. Au total, 1 504 sondages ont été réalisés dans le cadre du sondage en ligne. La collecte de données a eu lieu entre le 14 février et le 19 février 2020, ce qui comprend un test préliminaire de 26 sondages. La marge d'erreur équivalente accordée à une étude de probabilité de 1 500 cas serait plus ou moins de 2,5 %. Les données ont été pondérées selon la région, le sexe et l'âge afin que les distributions finales au

sein de l'échantillon final reflètent celles de la population canadienne selon les dernières données du Recensement.

Confiance dans la salubrité des aliments au Canada

Les Canadiens sont convaincus que la nourriture au Canada est saine. Huit répondants sur dix sont convaincus que les produits alimentaires produits au Canada sont propres à la consommation. Au moins sept répondants sur dix conviennent qu'ils sont sûrs qu'au Canada, le système alimentaire protège les Canadiens, que le système de salubrité des aliments gère les urgences en matière de salubrité des aliments, que le système alimentaire protège les Canadiens contre les risques évitables liés à la salubrité des aliments et que les étiquettes apposées sur les aliments fournissent les renseignements dont ils ont besoin. Leur niveau de confiance est beaucoup moins élevé quand il s'agit d'aliments génétiquement modifiés, d'aliments importés d'autres pays ou de l'utilisation de pesticides.

Le gouvernement du Canada est considéré comme l'intervenant de l'industrie alimentaire ayant le plus de responsabilités en termes de salubrité des aliments au Canada, suivi par les fabricants ou les transformateurs d'aliments, les agriculteurs, les gouvernements provinciaux et les entreprises qui importent des aliments au Canada, et, dans une moindre mesure, les scientifiques et les universitaires, les épiceries et les consommateurs.

Communications avec le public

Les deux tiers des répondants disent qu'ils cherchent régulièrement des renseignements sur la salubrité des aliments. Ce faisant, ils consultent habituellement un moteur de recherche, des sites de nouvelles ou le téléjournal, le site Web de l'ACIA ou le Guide alimentaire canadien.

Les professionnels des soins de santé, les agriculteurs canadiens, les scientifiques et les universitaires sont ceux qui se fient le plus aux sources de renseignements sur ce sujet. Dans une moindre mesure, les répondants font aussi confiance à des renseignements provenant d'organismes internationaux, du gouvernement du Canada, des épiceries au Canada, des fabricants ou transformateurs d'aliments canadiens et des étiquettes sur les emballages d'aliments.

Plus de six répondants sur dix connaissent bien l'ACIA. Environ les deux tiers de ces répondants conviennent que l'ACIA protège les Canadiens contre les aliments insalubres, et une proportion similaire croit que l'ACIA est juste lorsqu'elle inspecte les entreprises alimentaires.

Un répondant sur dix a communiqué avec l'ACIA, principalement pour déposer une plainte relative à la salubrité des aliments, à l'étiquetage des aliments, à une représentation trompeuse des aliments ou à une fraude alimentaire soupçonnée. Près de quatre de ces répondants sur cinq sont satisfaits du service et des renseignements reçus de l'ACIA.

La plupart des répondants souhaitent en savoir davantage sur les sujets liés à l'alimentation. Les sujets suscitant le plus d'intérêt sont l'inspection des restaurants et des services alimentaires, l'inspection des aliments, les aliments contenant des pesticides et des résidus, l'étiquetage, les rappels d'aliments, les analyses des aliments, les aliments importés et la fraude alimentaire.

Fraude alimentaire

Près d'un tiers des répondants connaissent la fraude alimentaire. La fraude alimentaire a été définie auprès des répondants comme une représentation trompeuse intentionnelle des aliments à des fins économiques ou personnelles.

Les cinq premiers exemples de ce que l'on considère comme des aliments représentés de façon trompeuse sont les suivants :

- les erreurs d'étiquetage en général, y compris des renseignements nutritionnels erronés, des poids inexacts et des images trompeuses;
- exemples liés aux poissons dont l'espèce ou l'origine est faussement représentée;
- les aliments biologiques ou « naturels » qui ne respectent pas les normes;
- une fausse représentation générale du pays d'origine lorsque les produits sont emballés au Canada, mais cultivés ailleurs;
- les étiquettes sur lesquelles les ingrédients ne sont pas tous énumérés ou sont inexacts.

Plus d'un tiers des Canadiens disent avoir constaté des représentations trompeuses de certains aliments. Parmi les principaux problèmes signalés, mentionnons les aliments qui sont mal étiquetés, l'étiquetage trompeur en général, les aliments biologiques ou naturels qui ne respectent pas les normes et la représentation trompeuse du pays d'origine (c.-à-d. produits emballés au Canada, mais cultivés ailleurs).

Les Canadiens s'inquiètent du risque de fraude alimentaire. Au moins la moitié des Canadiens disent qu'il est possible d'être victime de fraude alimentaire liée aux produits importés au Canada en provenance d'autres pays et environ un quart disent qu'il est possible que des produits fabriqués au Canada fasse l'objet d'une représentation trompeuse.

Bon nombre de Canadiens (50 %) font confiance à la gestion du gouvernement du Canada en matière de fraude alimentaire. Le gouvernement du Canada est également perçu comme l'intervenant ayant la plus grande responsabilité lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les aliments soient représentés avec exactitude au Canada. D'autres intervenants estiment qu'ils ont un niveau élevé de responsabilité en matière de représentation exacte des aliments, notamment les gouvernements provinciaux et les fabricants ou transformateurs d'aliments.

Plus des trois quarts des répondants admettent que la « fraude alimentaire » est le terme approprié pour décrire la représentation trompeuse et intentionnelle des aliments. Parmi les autres termes appropriés, mentionnons : « représentation trompeuse des aliments », « aliments

représentés de façon trompeuse », « fausse représentation » et, dans une moindre mesure, « frauduleux », « aliments frauduleux », « faux aliments/produits alimentaires ou aliments ou produits alimentaires contrefaits », « mensonges sur les aliments ou mensonges provenant du secteur agro-industriel », « vol d'aliments » ou « imitation d'aliments ».

Étiquetage

Le niveau de confiance dans l'exactitude des renseignements figurant sur les étiquettes est très élevé. Sept Canadiens sur dix disent être convaincus que l'information qui figure sur les étiquettes des aliments concernant le **nom usuel de l'aliment** est vraie. Six sur dix sont convaincus que les **renseignements sur les ingrédients** et les **renseignements nutritionnels** figurant sur les étiquettes des aliments sont vrais. On a moins confiance par rapport à d'autres aspects tels que la date de péremption de l'aliment, l'origine de l'aliment, la façon dont l'aliment est produit, les allégations relatives à la santé et celles relatives à la nature biologique.

Rappels d'aliments

Le niveau de connaissance des Canadiens à l'égard des rappels d'aliments est moyen. Plus de la moitié des répondants disent qu'ils se rappellent avoir entendu parler de rappels d'aliments au Canada au cours des six derniers mois. Cela s'est fait principalement par l'intermédiaire des sites de nouvelles, Facebook et la radio. Parmi les répondants se souvenant souviennent d'avoir entendu parler d'un rappel alimentaire, 13 % ont mentionné une liste de courriels provenant de l'ACIA.

La plupart des Canadiens comprennent que les rappels d'aliments sont inévitables. Plus de quatre répondants sur cinq conviennent que des rappels d'aliments se produisent, même si l'on met tout en œuvre pour maintenir la salubrité des aliments. Plus de trois répondants sur cinq admettent que les aliments insalubres font l'objet d'un rappel en temps opportun au Canada, et plus d'un sur trois admet que les Canadiens courent aujourd'hui un plus grand risque de consommer des aliments insalubres qu'il y a trois ans.

Un répondant sur cinq est au courant du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)*. Ces répondants ont entendu parler du RSAC principalement en ligne, à la télévision ou dans la presse en général.

La plupart des répondants voient les répercussions positives du RSAC. Plus de quatre répondants sur cinq croient que le RSAC améliore la salubrité des aliments au Canada.

Six Canadiens sur dix aimeraient avoir plus de renseignements sur la salubrité des aliments au Canada. Ils souhaiteraient notamment avoir des renseignements plus détaillés que ceux fournis sur les étiquettes des aliments, des renseignements généraux sur les aliments, des renseignements sur certains aliments, des renseignements liés au type d'aliments ainsi que des renseignements sur la réglementation et les résidus de produits chimiques dans les aliments. **Pour recevoir des renseignements sur la salubrité des aliments, on privilégie les méthodes**

suivantes : les médias sociaux, l'envoi d'avis par courriel et une application mobile qui envoie des alertes.

Nom du fournisseur : Le groupe-conseil Quorus Inc.

Numéro du contrat : 39903-200832/001/CY

Date d'attribution du contrat : Le 13 janvier 2020

Montant du contrat (y compris la TVH) : 22 591,53 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'adresse suivante : cfia.inquiries-demandedereenseignements.acia@canada.ca

Résultats détaillés

But et objectifs de la recherche

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est chargée de protéger les aliments, les animaux et les végétaux, ce qui contribue à améliorer la santé et le bien-être des Canadiens ainsi que l'environnement et l'économie au Canada. L'ACIA travaille sans relâche à améliorer la santé globale des Canadiens.

L'ACIA élabore et offre des programmes et des services pour protéger les Canadiens contre les risques évitables liés à la salubrité des aliments et pour s'assurer que les questions liées à la salubrité des aliments sont gérées efficacement, que les aliments soient bien représentés et que les entreprises alimentaires et le public soient bien informés au sujet de la salubrité globale des aliments vendus ou produits au Canada et y contribuent. En janvier 2019, le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* est entré en vigueur pour de nombreuses entreprises alimentaires. Le Règlement établit des règles claires et uniformes pour les produits alimentaires de sorte que les consommateurs puissent être sûrs que les aliments sur les étagères des épiceries sont propres à la consommation, qu'ils soient produits au Canada ou importés. Le Règlement exige que les entreprises détiennent une licence et disposent de plans de contrôle préventif pour éliminer tout risque qui pourrait menacer la salubrité des aliments. Il permet également de retirer plus rapidement les aliments insalubres des étagères en exigeant des entreprises qui importent ou préparent des aliments destinés à l'exportation ou au commerce interprovincial qu'elles mettent en place un plan de traçabilité des aliments en amont, soit jusqu'au fournisseur, et en aval, soit ceux à qui elles ont vendu leurs produits.

Le Règlement de l'ACIA exige également que les aliments soient représentés avec exactitude. La loi canadienne interdit l'étiquetage, l'emballage, le traitement, la transformation, la vente ou la publicité de tout aliment d'une manière qui est fautive, trompeuse ou mensongère pour les consommateurs. Il est question de fraude alimentaire lorsqu'un aliment est délibérément représenté de façon trompeuse. La fraude alimentaire peut faire en sorte que des consommateurs paient plus cher un produit de qualité moindre ou représenté de façon trompeuse. La fraude alimentaire peut également poser un problème de salubrité des aliments (par exemple, lorsque les produits contiennent des allergènes non déclarés). L'ACIA s'affaire à protéger les consommateurs des représentations alimentaires trompeuses en effectuant des inspections, en analysant des échantillons d'aliments et, au besoin, en prenant des mesures d'application de la loi. La lutte contre la fraude alimentaire est une responsabilité que se partagent le gouvernement, l'industrie et les consommateurs.

Bien que des recherches antérieures montrent que les Canadiens étaient convaincus que les aliments achetés au Canada étaient sûrs et bien représentés, plusieurs études indiquent que les inquiétudes des consommateurs pourraient être en hausse au Canada. L'ACIA a confié au groupe-conseil Quorus Inc. la tâche de recueillir des données à jour sur l'opinion publique auprès du public sur divers sujets liés à la salubrité des aliments et à la représentation exacte des aliments.

Cette recherche aide l'ACIA à comprendre le niveau de sensibilisation et les perceptions du public à l'égard de la salubrité des aliments et de la fraude alimentaire. Au moyen de cette rétroaction

des consommateurs canadiens, l'Agence sera mieux éclairée afin de répondre aux besoins et aux préoccupations des Canadiens et d'élaborer des campagnes de communication appropriées.

Plus précisément, les objectifs de la recherche sont les suivants :

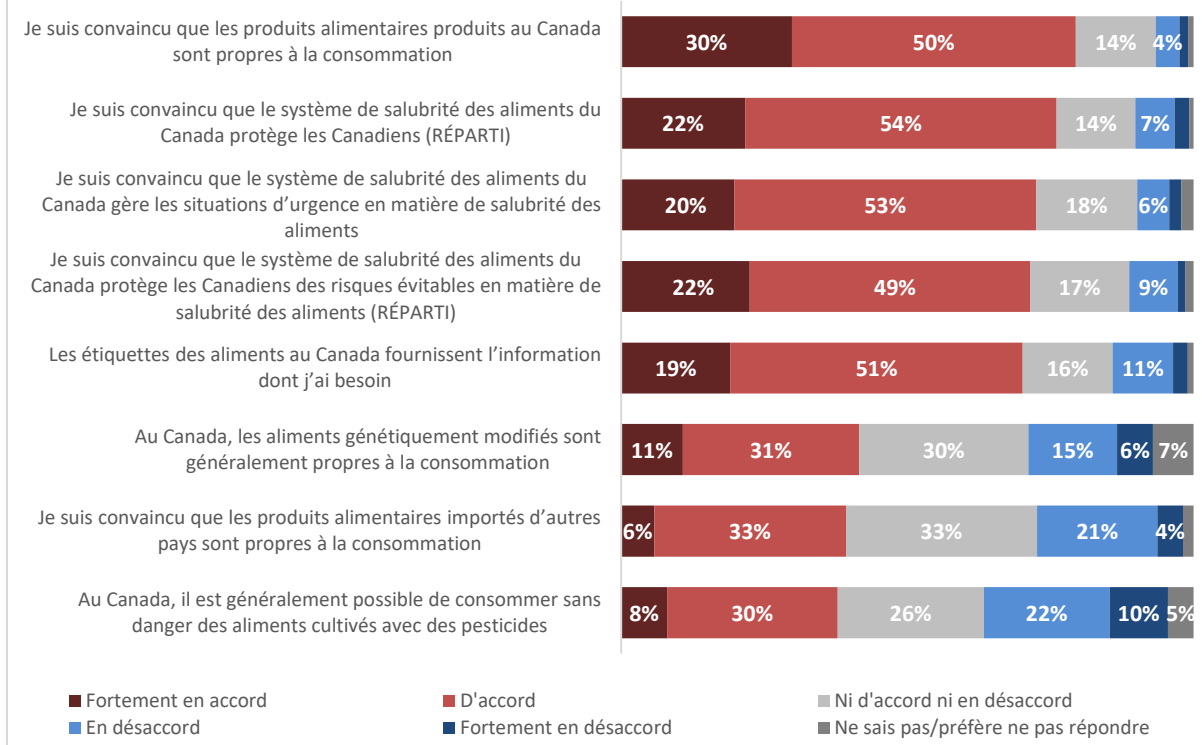
- Mesurer le niveau de sensibilisation et de compréhension des Canadiens à l'égard des questions liées à la salubrité des aliments, y compris la fraude alimentaire.
- Mesurer les habitudes et les préoccupations des Canadiens au sujet de la salubrité des aliments.
- Évaluer les sources d'information des Canadiens sur les questions liées à la salubrité des aliments, y compris la fraude alimentaire.
- Mesurer la perception des Canadiens à l'égard de la fraude alimentaire.
- Permettre la comparaison des résultats obtenus aux ROP menées antérieurement sur ce sujet.

Confiance dans la salubrité des aliments au Canada

Dans l'ensemble, les résultats du sondage révèlent que les Canadiens sont convaincus que les aliments au Canada sont sûrs. Huit répondants sur dix sont convaincus que les produits alimentaires produits au Canada sont propres à la consommation. Par ailleurs, 76 % des répondants conviennent qu'ils sont sûrs que le système alimentaire canadien protège les Canadiens. En outre, 73 % des répondants conviennent que le système de salubrité des aliments gère les incidents liés à la salubrité des aliments et qu'il protège les Canadiens contre les risques évitables liés à la salubrité des aliments (71 %). Finalement, 70 % croient que les étiquettes apposées sur les aliments au Canada fournissent les renseignements dont ils ont besoin.

Les niveaux de confiance sont moins élevés lorsqu'il est question des aliments génétiquement modifiés, des aliments importés d'autres pays ou de l'utilisation de pesticides. Un peu moins de la moitié des répondants affirment qu'ils sont convaincus que les aliments génétiquement modifiés sont généralement propres à la consommation au Canada (42 %), que les produits alimentaires importés d'autres pays sont propres à la consommation (39 %) ou qu'il est généralement possible de consommer sans danger des aliments cultivés avec des pesticides au Canada (38 %). Vingt-deux pour cent ne sont pas d'accord avec l'affirmation disant que les aliments génétiquement modifiés (définition fournie : « aliment contenant du matériel génétique qui a été modifié d'une manière qui ne se produit pas naturellement ») sont généralement propres à la consommation, 32 % ne sont pas d'accord avec l'affirmation disant qu'il est généralement possible de consommer sans danger des aliments cultivés avec des pesticides, et 26 % ne sont pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle les produits alimentaires importés d'autres pays sont propres à la consommation.

Confiance à l'égard de la salubrité des aliments



Q4 : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec chacun de ces énoncés suivants? Base : Tous les répondants, n = 1 504).

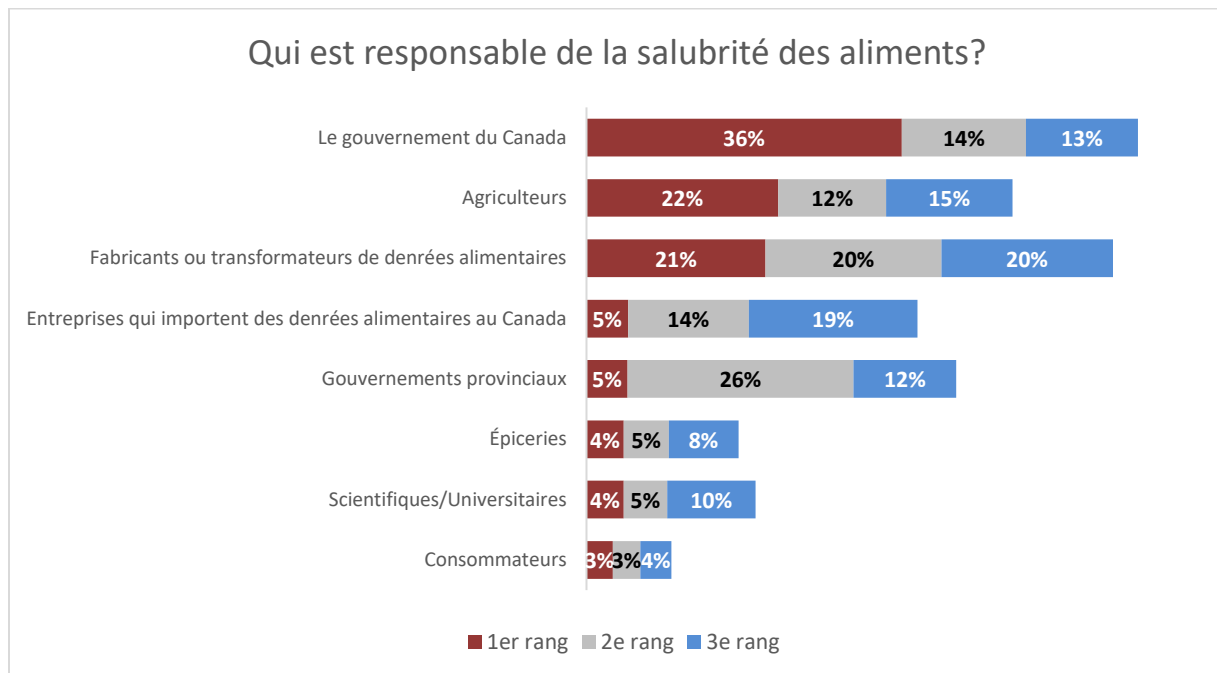
Les résultats par sous-groupes démographiques révèlent ce qui suit :

- Comparativement aux résidents d'autres provinces, les résidents du Québec sont les moins susceptibles d'être d'accord avec les énoncés « Les étiquettes des aliments au Canada fournissent l'information dont j'ai besoin », « Au Canada, les aliments génétiquement modifiés sont généralement propres à la consommation », « Je suis convaincu que les produits alimentaires importés d'autres pays sont propres à la consommation » et « Au Canada, il est généralement possible de consommer sans danger des aliments cultivés avec des pesticides ».
- En ce qui a trait à l'âge, les plus jeunes répondants sont plus susceptibles d'être d'accord que les étiquettes des aliments fournissent l'information dont ils ont besoin ou que les produits alimentaires importés d'autres pays sont propres à la consommation. Les répondants âgés de 25 à 54 ans sont plus susceptibles de convenir que le système de salubrité des aliments du Canada protège les Canadiens contre les risques évitables liés à la salubrité des aliments et qu'il est généralement possible de consommer sans danger des aliments cultivés avec des pesticides, comparativement aux répondants plus jeunes ou plus âgés.
- Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de convenir que les aliments génétiquement modifiés au Canada sont généralement propres à la consommation, que les produits alimentaires importés d'autres pays sont propres à la consommation et qu'il

est généralement possible de consommer sans danger des aliments cultivés avec des pesticides.

- Les répondants ayant un niveau d'études supérieur sont également plus susceptibles d'être d'accord pour dire que les aliments génétiquement modifiés sont généralement propres à la consommation.
- Les répondants qui travaillent à temps plein et ceux qui ont des revenus plus élevés sont plus susceptibles d'être d'accord avec la plupart des énoncés.
- Les parents d'enfants de moins de 18 ans sont plus susceptibles d'admettre que les produits alimentaires importés d'autres pays sont propres à la consommation que ceux qui n'ont pas d'enfants à la maison.

Différents intervenants de l'industrie alimentaire ont été évalués par les participants au sondage quant à leur responsabilité de fournir des aliments propres à la consommation. Plus du tiers des répondants (36 %) ont indiqué que le gouvernement du Canada était le principal responsable de la salubrité des aliments. Plus d'un cinquième ont indiqué que la responsabilité revient aux agriculteurs (22 %) et aux fabricants ou transformateurs d'aliments (21 %). Aux deuxième et troisième rangs en matière de responsabilité, le gouvernement du Canada continue d'être perçu comme celui qui doit assumer la plus grande responsabilité (63 %), suivi des fabricants ou transformateurs d'aliments (61 %), des agriculteurs (49 %), des gouvernements provinciaux (43 %), des entreprises qui importent des aliments au Canada (38 %), des scientifiques et des universitaires (19 %), des épiceries (17 %) et des consommateurs (10 %).



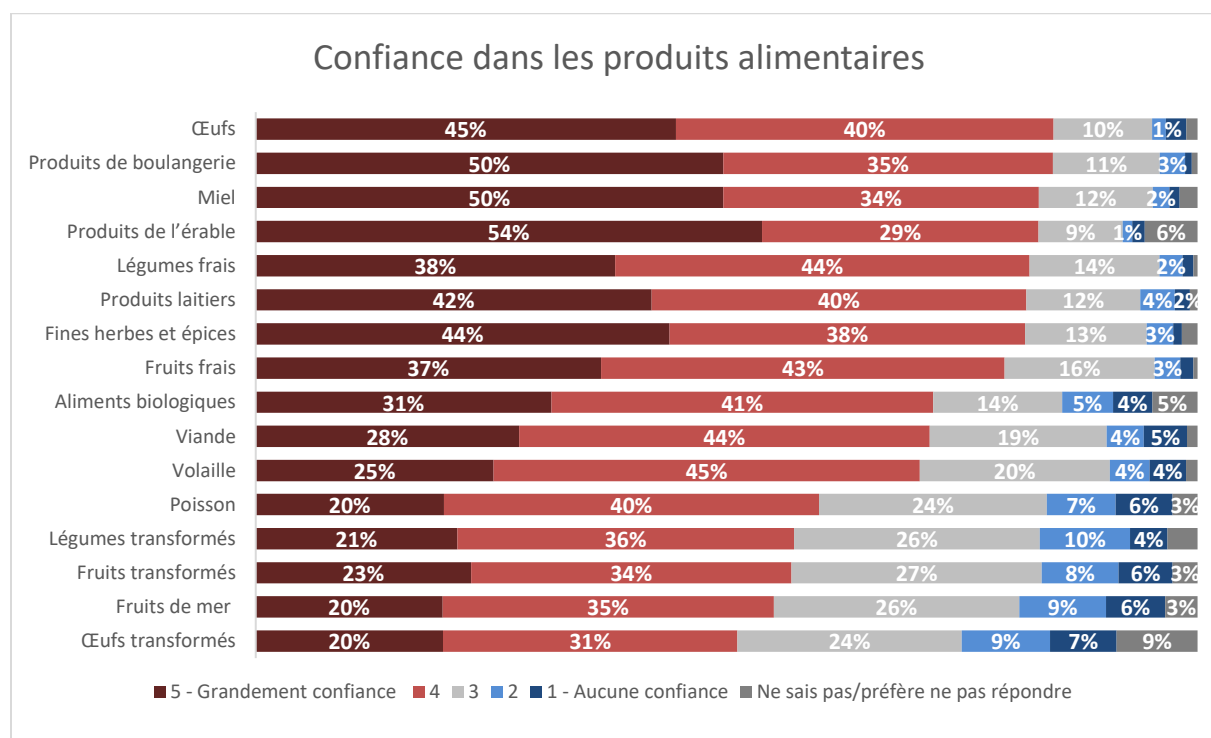
Q5 : Veuillez classer ce qui suit par ordre d'importance lorsqu'il est question de la responsabilité de fournir des aliments sûrs. Faites glisser ou associer les options à gauche aux numéros à droite. Base : Tous les répondants, n = 1 504).

Les différences démographiques montrent que les répondants du Québec sont les moins susceptibles d'évaluer le gouvernement du Canada comme principal responsable en matière de

salubrité des aliments. Parmi ceux qui sont plus susceptibles de classer le gouvernement fédéral comme tel, mentionnons les répondants qui sont à la retraite, qui ne travaillent pas ou qui travaillent à temps partiel. De plus, les répondants plus âgés sont plus susceptibles de considérer le gouvernement du Canada comme le principal responsable lorsqu'il est question d'assurer la salubrité des aliments.

L'étude portait sur la perception que les Canadiens ont à l'égard des produits alimentaires vendus au Canada, en demandant aux répondants d'évaluer leur niveau de confiance envers certains produits considérés propres à la consommation, selon une échelle de 1 à 5, où 1 signifiait « Aucune confiance », et 5 signifiait « Grandement confiance ».

La combinaison des deux premières valeurs (5 et 4 sur l'échelle de 5 points utilisée) montre que les répondants ont le plus confiance lorsqu'il s'agit d'œufs du Canada (85 %), de produits de boulangerie (85 %), de miel (84 %), d'érable (83 %), de légumes frais (82 %), de produits laitiers (82 %), d'herbes et épices, et de fruits frais (80 %). Plus des deux tiers estiment pouvoir consommer en toute confiance des aliments biologiques (72 %), de la viande (72 %) et de la volaille (70 %). Près de 6 personnes sur 10 estiment pouvoir consommer en toute confiance du poisson (60 %), des légumes transformés (57 %) et des fruits transformés (57 %). Plus de la moitié ont confiance en la salubrité des fruits de mer (55 %) et des ovoproduits transformés (51 %).



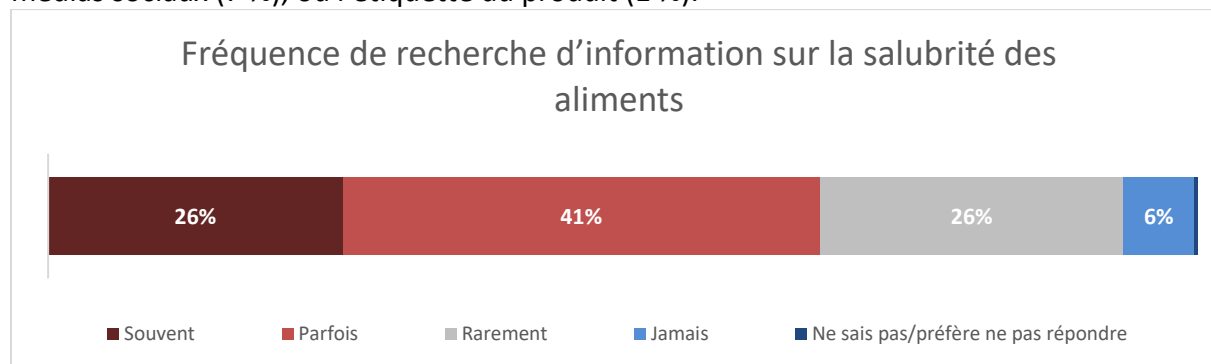
Q7 : Pour chacun des types de produits alimentaires suivants, veuillez indiquer à quel point vous êtes certain que les produits vendus au Canada sont propres à la consommation. Vous pouvez y répondre en utilisant une échelle de 5 points selon laquelle 1 signifie que vous n'êtes pas du tout confiant et 5 signifie que vous êtes très confiant. Base : Tous les répondants, n = 752.

Les différences régionales entre les participants montrent que les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan sont plus susceptibles que les autres résidents de dire qu'ils sont convaincus que

la consommation de viande et de volaille au Canada ne pose aucun danger. C'est en Ontario que le degré de confiance envers la consommation de fruits frais est le plus élevé. Les résidents de la Colombie-Britannique sont plus susceptibles de dire que la consommation de miel ne pose aucun danger, tandis que ceux du Québec sont plus susceptibles de faire la même affirmation au sujet des produits de l'érable; quant aux résidents de la région de l'Atlantique, ils sont plus enclins à dire qu'il est possible de consommer sans danger du poisson. Ces résidents ainsi que ceux de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan sont plus susceptibles de dire que la consommation d'œufs du Canada ne pose aucun danger. À l'inverse, les résidents de la province de Québec sont les moins susceptibles de dire qu'ils peuvent consommer en toute confiance des ovoproduits, des fruits transformés et des légumes transformés.

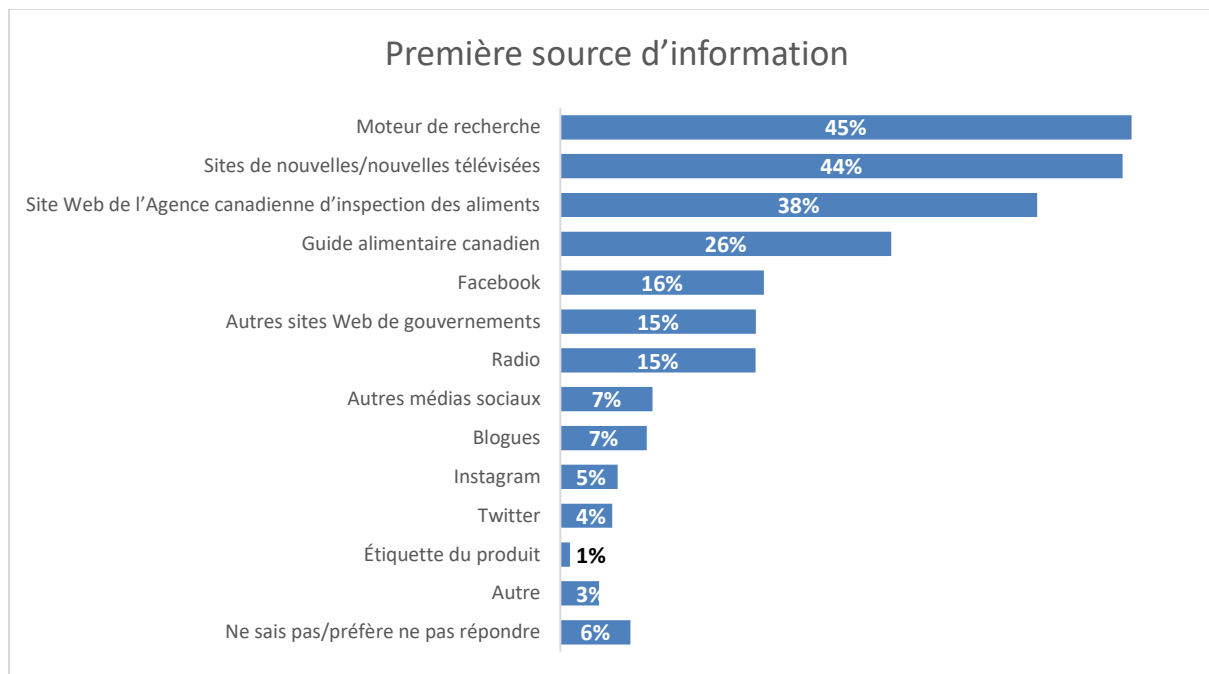
Communications avec le public

Les deux tiers des répondants (67 %) disent qu'ils cherchent fréquemment (26 %) ou parfois (41 %) des renseignements sur la salubrité des aliments. Pour obtenir ces renseignements, ils consultent habituellement un moteur de recherche (45 %), des sites de nouvelles ou le téléjournal (44 %), le site Web de l'ACIA (38 %) ou le Guide alimentaire canadien (26 %). Les autres sources utilisées sont Facebook (16 %), d'autres sites gouvernementaux (15 %), la radio (15 %) et, dans une moindre mesure, les blogues (7 %), Instagram (5 %), Twitter (4 %), d'autres médias sociaux (7 %), ou l'étiquette du produit (1 %).



Q8 : En général, à quelle fréquence recherchez-vous des renseignements sur la salubrité des aliments? Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les provinces qui comptent la proportion la plus élevée de répondants qui disent qu'ils cherchent fréquemment à obtenir des renseignements sur la salubrité des aliments sont le Manitoba et la Saskatchewan, et les répondants au Québec sont les plus susceptibles de dire qu'ils ne cherchent jamais à obtenir ces renseignements. Plus le niveau d'instruction est élevé, plus il est probable qu'ils chercheront à obtenir ces renseignements. De plus, les parents d'enfants de moins de 18 ans demeurant à la maison sont plus susceptibles de dire qu'ils cherchent fréquemment à obtenir des renseignements sur la salubrité des aliments.



Q9 : D'où obtenez-vous principalement des renseignements sur la salubrité des aliments? Cochez tout ce qui s'applique. Base : Ceux qui cherchent au moins rarement à obtenir des renseignements, n = 1 400.

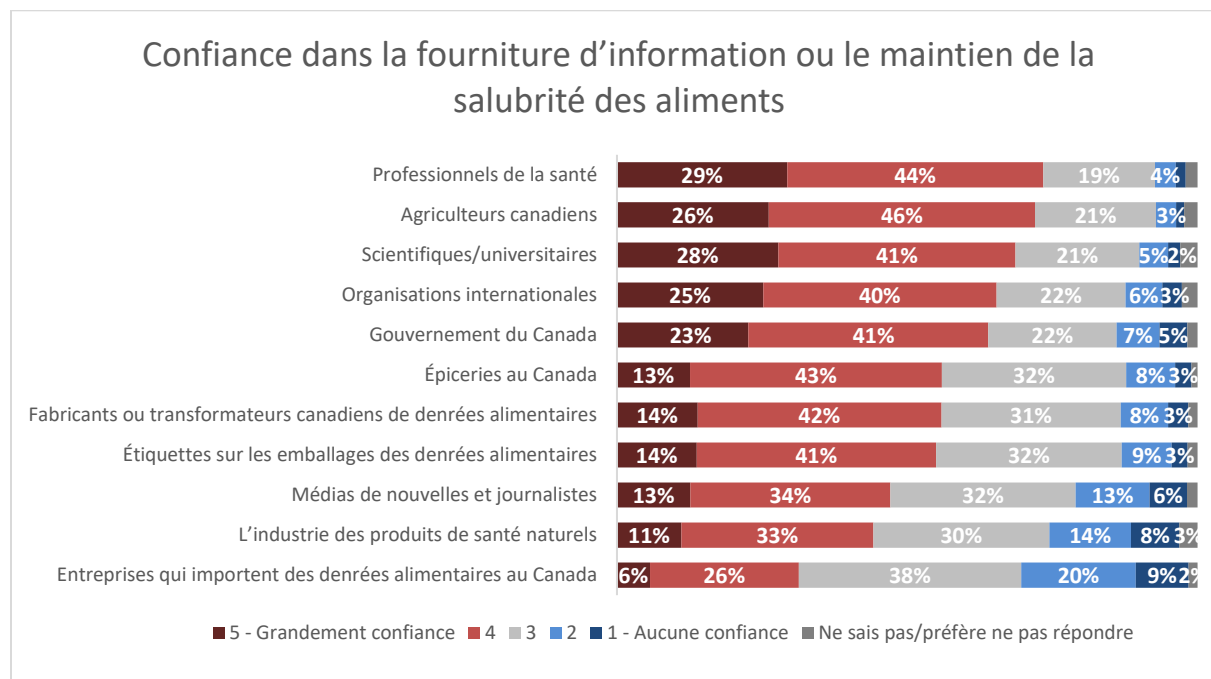
Les résidents du Canada atlantique et du Québec sont les plus susceptibles de dire qu'ils obtiennent principalement des renseignements sur la salubrité des aliments à partir du site Web de l'ACIA. Les résidents du Canada atlantique sont aussi les plus susceptibles de dire qu'ils utilisent le Guide alimentaire canadien. Les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan sont les moins susceptibles de dire qu'ils utilisent d'autres sites Web gouvernementaux.

Les parents d'enfants de moins de 18 ans sont plus susceptibles de dire qu'ils utilisent les médias sociaux pour rechercher ces renseignements (Facebook, Twitter et Instagram) que ceux qui n'en ont pas.

Les jeunes répondants sont plus susceptibles de dire qu'ils utilisent des ressources en ligne pour chercher des renseignements sur la salubrité des aliments, notamment des moteurs de recherche, d'autres sites gouvernementaux, des blogues, des médias sociaux (dont Facebook, Twitter et Instagram), tandis que les répondants plus âgés sont plus susceptibles d'utiliser des sites de nouvelles, le téléjournal ou la radio.

Les participants au sondage ont été invités à évaluer leur degré de confiance envers certaines sources de renseignements ou organismes concernant les renseignements qu'ils fournissent sur la salubrité des aliments ou le maintien de la salubrité des aliments vendus au Canada. Pour ce faire, on leur a demandé d'utiliser une échelle de 1 à 5, où 5 signifiait « Grandement confiance » et 1 « Aucune confiance ». Plus des deux tiers des répondants ont attribué une cote de 4 ou 5 aux professionnels de la santé (73 %), aux agriculteurs canadiens (72 %) ou aux scientifiques et aux universitaires (69 %). Ces derniers ont été suivis par des organismes internationaux comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (65 %), le gouvernement du Canada (64 %), les

épiceries au Canada (56 %), les fabricants ou transformateurs d'aliments canadiens (56 %) ou les étiquettes figurant sur les emballages d'aliments (55 %). Moins de la moitié d'entre eux avaient confiance dans les médias et les journalistes (47 %), l'industrie des produits de santé naturels (44 %) ou les entreprises qui importent des aliments au Canada (32 %).



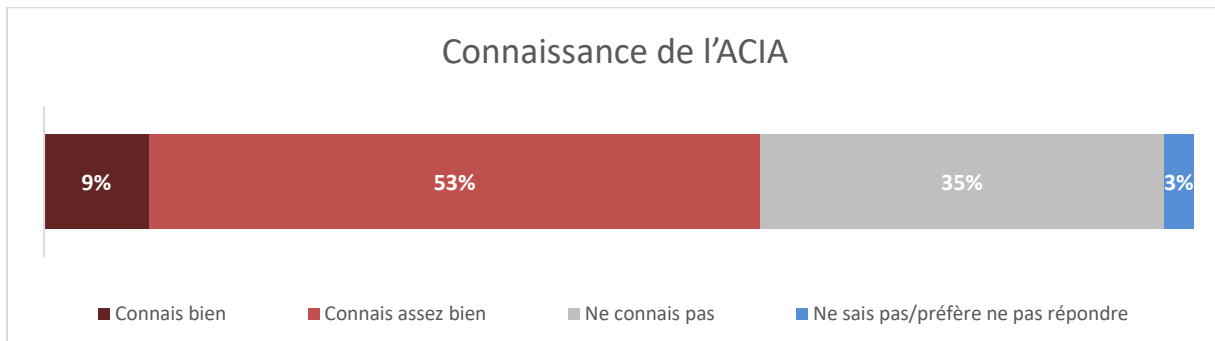
Q10 : À quel point avez-vous confiance dans chacun des domaines suivants en ce qui concerne les renseignements sur la salubrité des aliments ou le maintien de la salubrité des aliments vendus au Canada? Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les résidents du Québec et du Canada atlantique sont les plus susceptibles de faire confiance aux professionnels de la santé (c.-à-d. les médecins, les nutritionnistes ou les diététistes), aux scientifiques ou aux universitaires et aux organismes internationaux (p. ex., l'OMS) pour obtenir des renseignements sur la salubrité des aliments ou le maintien de la salubrité des aliments vendus au Canada. Les Québécois sont aussi les moins susceptibles de dire qu'ils ont confiance dans les renseignements fournis par les fabricants ou les transformateurs d'aliments canadiens (c.-à-d. les entreprises qui fabriquent ou transforment des aliments).

Les jeunes répondants sont plus susceptibles de dire qu'ils ont confiance dans les renseignements fournis par des organismes internationaux ou des entreprises qui importent des aliments au Canada, et ils sont les moins susceptibles de dire qu'ils font confiance aux médias et aux journalistes.

Les hommes sont plus susceptibles que les femmes de dire qu'ils ont confiance dans la plupart des organismes et des sources énumérés lorsqu'il s'agit de renseignements sur la salubrité des aliments ou le maintien de la salubrité des aliments vendus au Canada. Font partie des exceptions l'industrie des produits de santé naturels, le gouvernement du Canada, les organismes internationaux et les agriculteurs canadiens, pour lesquels il n'y a pas de différence d'opinions entre les hommes et les femmes.

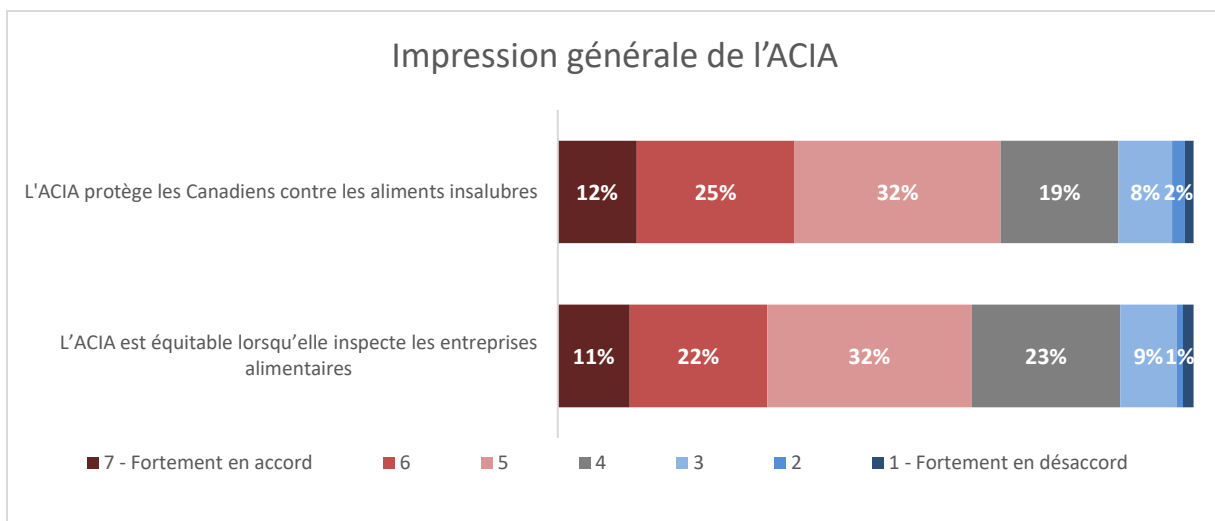
Lorsqu'on leur demande s'ils connaissent bien l'ACIA, plus de six répondants sur dix (62 %) admettent qu'ils connaissent l'Agence, dont 9 % disent qu'ils « Connaissent bien » et 53 % disent qu'ils « Connaissent assez bien » l'ACIA.



Q11 : À quel point connaissez-vous l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)? Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les résidents du Québec et de la Colombie-Britannique sont les moins susceptibles de très bien connaître l'ACIA comparativement au reste du Canada. Les jeunes répondants sont plus susceptibles de très bien connaître l'ACIA, particulièrement ceux de moins de 54 ans. De plus, les hommes sont plus susceptibles de connaître l'Agence que les femmes.

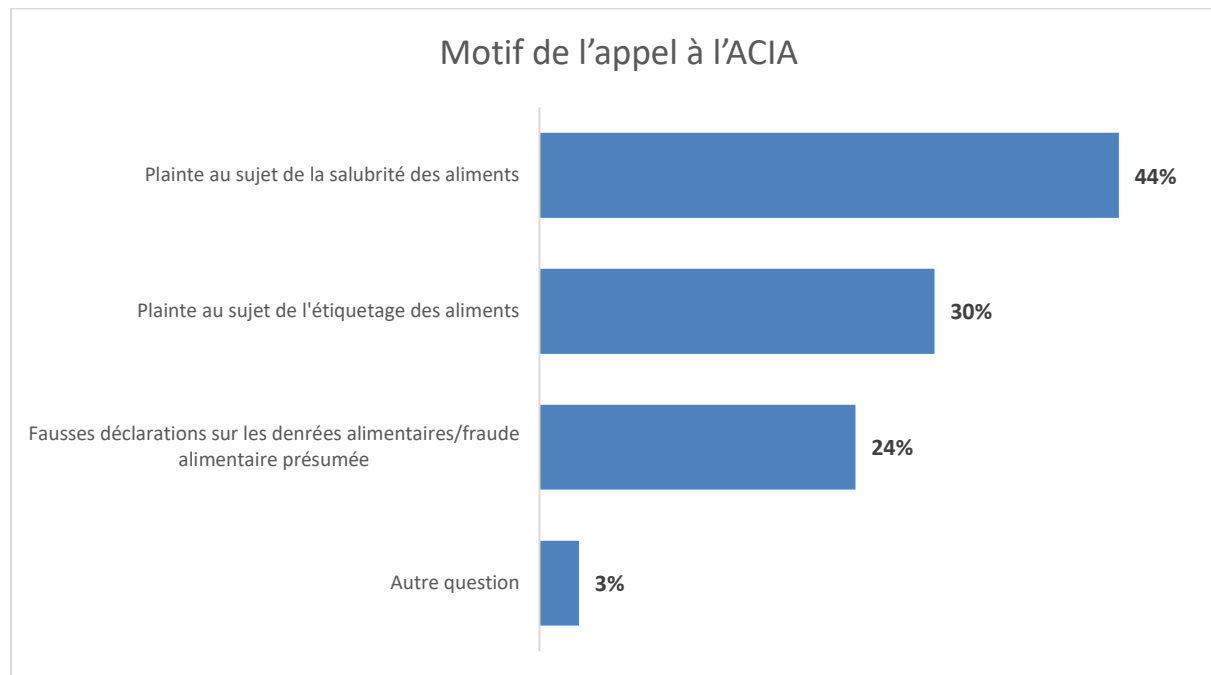
Parmi les répondants qui connaissent l'ACIA, plus des deux tiers sont d'accord que l'ACIA protège les Canadiens contre les aliments insalubres (69 % ont fourni des cotes de 5 à 7 sur une échelle de 7) et 65 % conviennent que l'ACIA est juste lorsqu'elle inspecte les entreprises alimentaires. Environ un répondant sur dix est fortement d'accord avec ces énoncés.



Q12 : Sur une échelle de 1 à 7 où 1 signifie « Fortement en désaccord » et 7 signifie « Fortement d'accord », indiquez à quel point vous êtes d'accord avec les énoncés suivants, en fonction de vos impressions générales de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Base : Ceux qui connaissent très bien ou assez bien l'ACIA, n = 948.

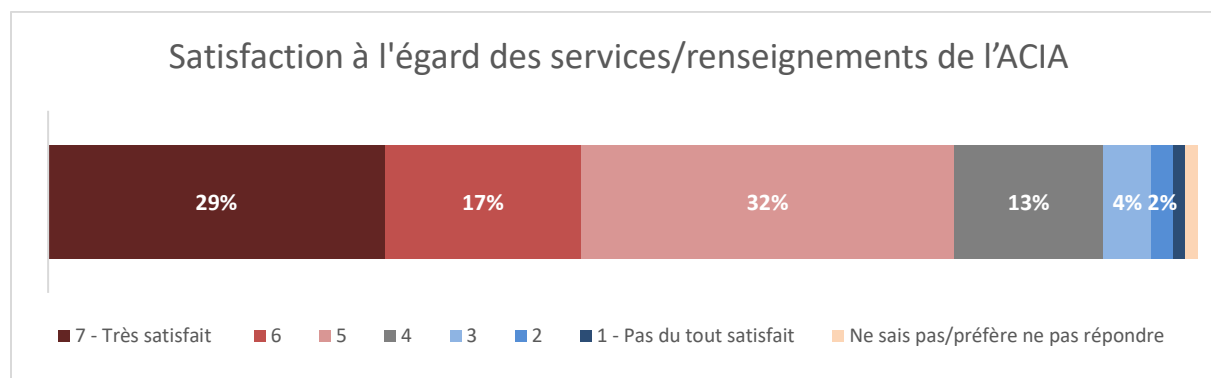
Les cotes sur l'équité de l'ACIA sont généralement plus élevées chez les résidents de l'Ontario (70 %) que chez les résidents du Québec ou de la Colombie-Britannique (58 % respectivement).

Seulement 10 % des répondants avaient déjà communiqué avec l'ACIA pour faire part d'une préoccupation ou obtenir de l'information. Si l'on examine le nombre total de réponses fournies par les répondants qui communiquent avec l'ACIA, près de la moitié (44 %) étaient liées à une plainte relative à la salubrité des aliments, 30 % à l'étiquetage des aliments, 24 % à une représentation trompeuse des aliments ou à une fraude alimentaire soupçonnée et 3 % à d'autres raisons.



Q13 : Avez-vous déjà communiqué avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour faire part d'une préoccupation ou obtenir des renseignements sur ce qui suit : cochez tout ce qui s'applique Base : Parmi les 199 réponses données par les répondants ayant communiqué avec l'ACIA.

Environ 4 répondants sur 5 (78 %) qui ont communiqué avec l'ACIA ont évalué de 4 à 7 sur une échelle de 7 leur satisfaction globale envers le service ou les renseignements reçus : 29 % ont déclaré qu'ils étaient « très satisfaits » du service et des renseignements reçus.



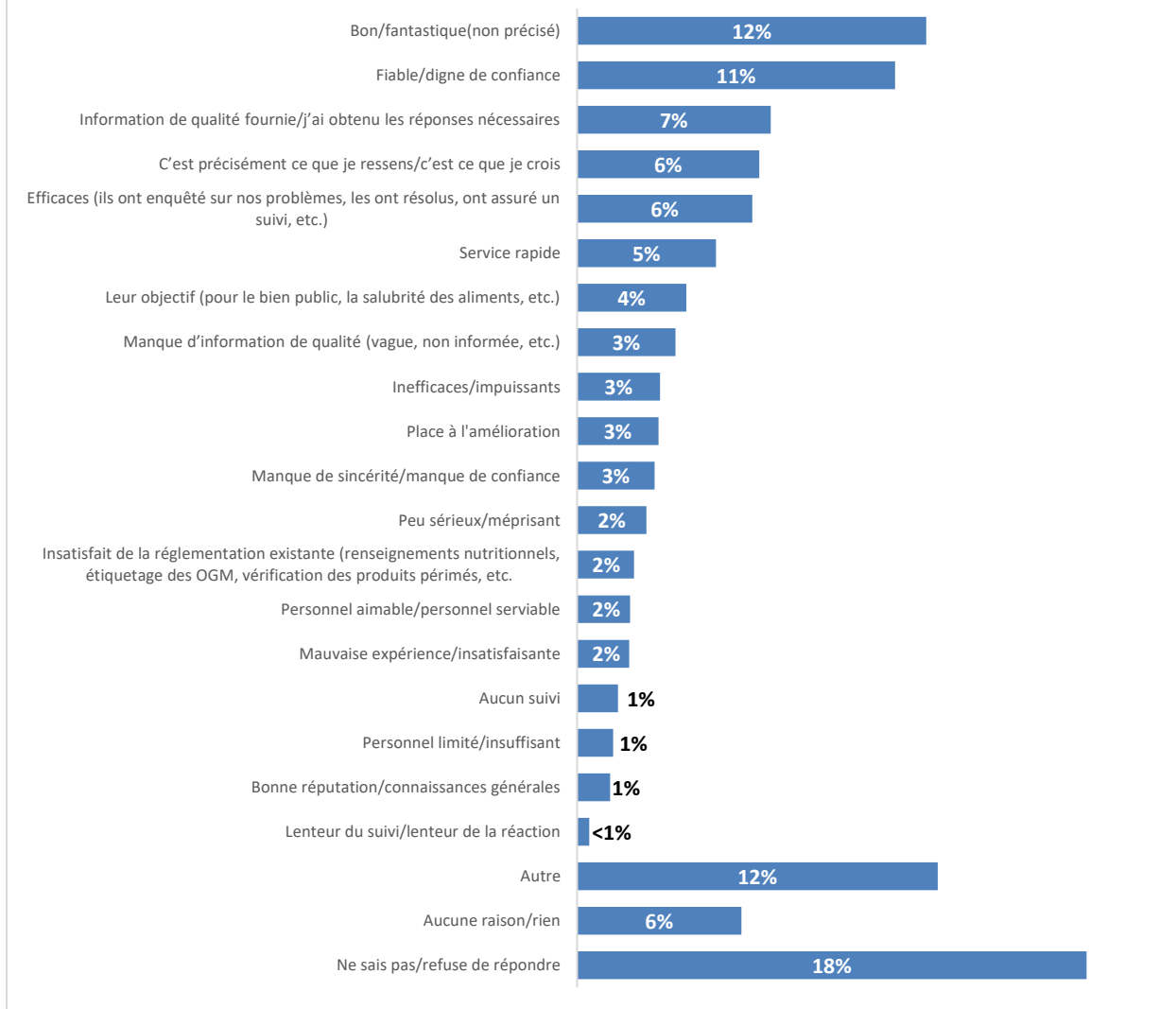
Q14 : En pensant au service ou aux renseignements reçus de l'Agence canadienne d'inspection des aliments après avoir communiqué avec ses employés, évaluez votre satisfaction globale. Utilisez une échelle de 1 à 7 où 1 signifie « Pas du tout satisfait » et 7 « Très satisfait ». Base : Ceux qui ont communiqué avec l'ACIA, n= 142.

Les répondants satisfaits des services de l'ACIA estiment que le service ou les renseignements étaient généralement bons et qu'ils les trouvaient fiables et dignes de confiance. Parmi les autres raisons de leur satisfaction, mentionnons la qualité des renseignements fournis (ils ont obtenu les réponses dont ils avaient besoin), l'efficacité de l'ACIA, la rapidité du service fourni, le sentiment que l'ACIA s'est acquittée de son mandat d'aider le public et de préserver la salubrité des aliments, l'amabilité de son personnel ou la bonne réputation et les connaissances du personnel de l'Agence.

Certains répondants satisfaits (ayant évalué leur satisfaction au-dessus de 4 sur une échelle de 7) estiment qu'on peut faire mieux, que l'ACIA était parfois inefficace, qu'elle ne fournissait pas suffisamment de renseignements de qualité, qu'elle avait un personnel limité ou insuffisant, qu'elle n'inspirait pas confiance, que le personnel tardait à donner une réponse ou que la réglementation en vigueur concernant les aliments n'était pas entièrement satisfaisante.

Les quelques répondants qui étaient moins satisfaits (ceux qui ont donné une cote de moins de 4 sur une échelle de 7) avaient l'impression que l'ACIA n'était pas sérieuse ou qu'elle faisait preuve de mépris, qu'elle ne fournissait pas suffisamment d'information de qualité, qu'il n'y avait pas de suivi, que les réponses n'étaient pas sincères, qu'il s'agissait d'une mauvaise expérience dans l'ensemble, qu'elle était inefficace ou que réglementation en vigueur concernant les aliments n'était pas satisfaisante.

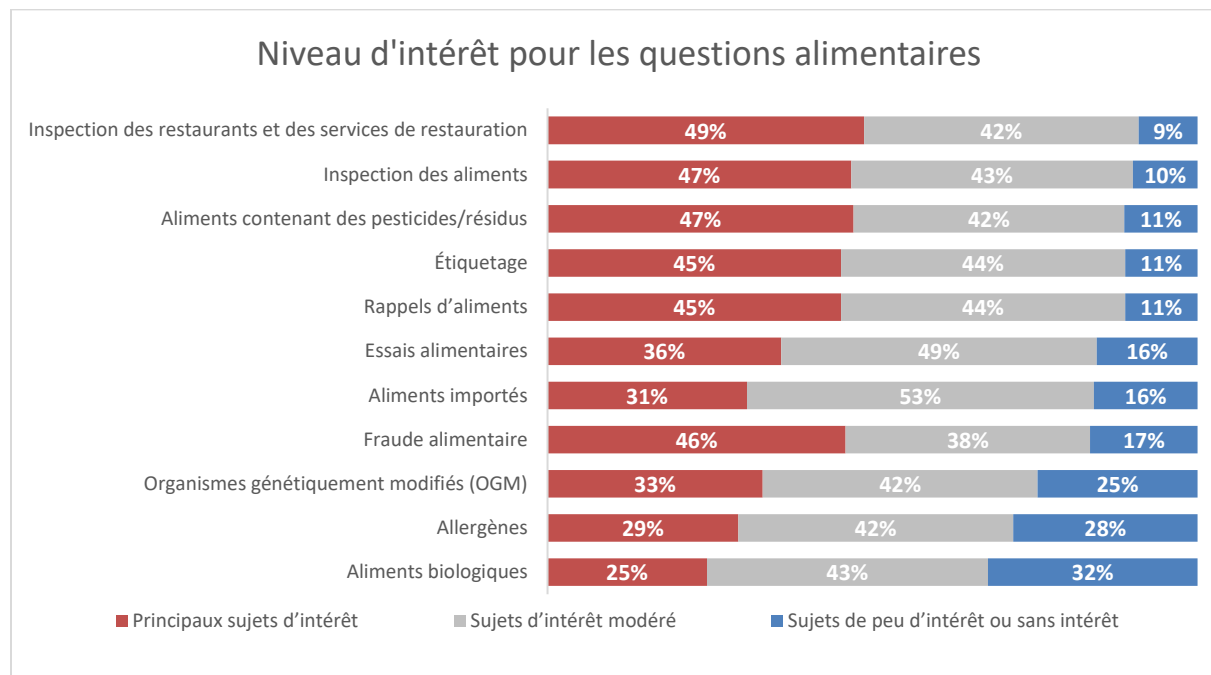
Motif du niveau de satisfaction à l'égard de l'ACIA



Q15 : Veuillez expliquer pourquoi vous avez donné cette note. Base : Ceux qui ont fourni une cote à la Q14, n= 140.

On a aussi demandé aux répondants leur niveau d'intérêt concernant certains sujets liés aux aliments. La majorité des répondants (91 %) ont indiqué qu'ils s'intéressaient à l'inspection des restaurants ou des services alimentaires, dont 49 % ont indiqué que c'est un sujet d'intérêt majeur et 42 % un sujet d'intérêt moyen. De même, environ 9 répondants sur 10 s'intéressent à des sujets comme l'inspection des aliments (90 %), les rappels d'aliments, l'étiquetage et les aliments contenant des pesticides ou des résidus (89 % chacun), dont au moins la moitié indiquent qu'il s'agit de sujets suscitant le plus d'intérêt. La fraude alimentaire a également suscité un grand intérêt, 46 % des répondants ayant indiqué que ce sujet était celui suscitant le plus d'intérêt, mais seulement 38 % ont indiqué avoir un intérêt moyen, et près d'un cinquième (17 %) ont indiqué avoir peu ou pas d'intérêt pour ce sujet. Les analyses des aliments et les aliments importés sont des sujets qui suscitent un niveau d'intérêt général semblable (85 % et 84 % respectivement), mais ces résultats s'expliquent par un pourcentage plus élevé de répondants indiquant un niveau d'intérêt modéré.

Les sujets qui suscitent le moins d'intérêt sont, entre autres, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les allergènes et les aliments biologiques. En ce qui concerne tous ces sujets, entre 25 % et 32 % des répondants ont indiqué que ces sujets les intéressent peu ou pas du tout, et moins d'un tiers ont indiqué que ces sujets suscitaient le plus d'intérêt.



Q16 : Veuillez classer les sujets suivants par ordre croissant d'intérêt. Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les résidents du Québec sont plus susceptibles d'être intéressés par des sujets comme l'inspection des aliments, l'inspection des restaurants et des services alimentaires comparativement à d'autres provinces. Les allergènes sont plus susceptibles d'être un sujet auquel les résidents du Canada atlantique, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Ontario accordent le plus d'intérêt, comparativement aux résidents d'autres provinces.

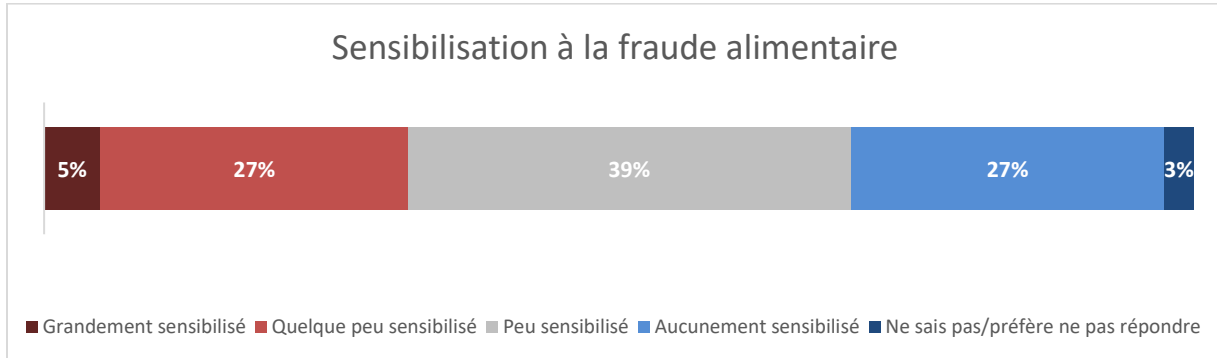
Les répondants plus âgés sont les plus susceptibles de dire que l'étiquetage, les rappels d'aliments, l'inspection des aliments et l'inspection des restaurants et des services alimentaires sont des sujets qui présentent le plus d'intérêt, comparativement à des répondants plus jeunes. Les femmes sont aussi plus susceptibles de partager le même point de vue, comparativement aux hommes. De plus, les répondants d'au moins 55 ans sont plus susceptibles que des répondants plus jeunes de s'intéresser grandement à des sujets comme la fraude alimentaire, les aliments importés et l'analyse des aliments.

Fraude alimentaire

La fraude alimentaire a été définie par les répondants comme une représentation trompeuse intentionnelle des aliments à des fins économiques ou personnelles, et les répondants ont été invités à indiquer leur niveau de connaissance à ce sujet. Près d'un tiers des répondants (32 %)

connaissent la fraude alimentaire, indiquant qu'ils sont « grandement sensibilisés » (5 %) ou « quelque peu sensibilisés » (27 %) au sujet de la fraude alimentaire. Un taux supplémentaire de 39 % indique ne pas en avoir entendu beaucoup parler de ce sujet et 27 % indiquent ne pas en avoir entendu parler du tout.

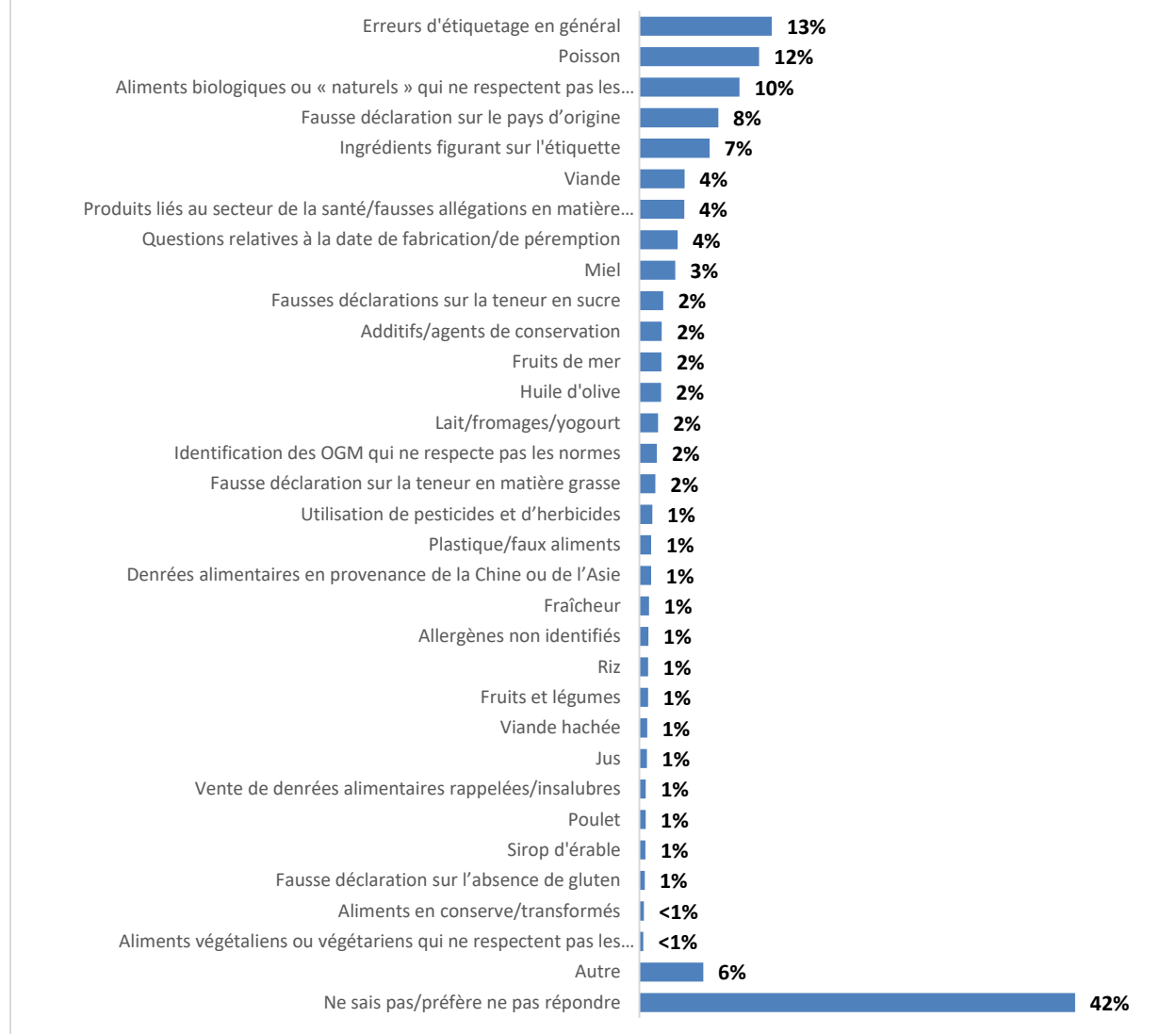
Les répondants du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique sont les plus sensibilisés à la fraude alimentaire, parmi ceux de moins de 25 ans et parmi les femmes, comparativement aux hommes.



Q17 : Cette section porte sur la fraude alimentaire. L'Agence canadienne d'inspection des aliments définit la fraude alimentaire comme une représentation trompeuse intentionnelle des aliments à des fins économiques ou personnelles. Dans quelle mesure avez-vous entendu parler de fraude alimentaire? Base : Tous les répondants, n = 1 504.

On a demandé aux participants au sondage de fournir des exemples de ce qu'ils considéraient comme des aliments représentés de façon trompeuse.

Exemples d'aliments faussement représentés



Q18 : Veuillez donner quelques exemples de ce que vous considèreriez comme des aliments représentés de façon trompeuse. Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Voici les cinq exemples les plus fréquemment mentionnés :

- les erreurs d'étiquetage en général (13 %), notamment des renseignements nutritionnels erronés, des poids inexacts et des images trompeuses;
- les exemples liés aux poissons dont l'espèce ou l'origine est faussement représentée (12%);
- les aliments biologiques ou « naturels » qui ne respectent pas les normes (10 %);
- une fausse représentation générale du pays d'origine lorsque les produits sont emballés au Canada, mais cultivés ailleurs (8 %);
- les étiquettes sur lesquelles les ingrédients ne sont pas tous énumérés ou sont inexacts (7 %).

Parmi les autres exemples cités, mentionnons une représentation trompeuse de la viande, notamment une indication erronée du type de viande (4 %), des allégations fausses concernant des produits liés à l'industrie de la santé comme la poudre protéique ou les céréales (4 %), les renseignements erronés quant à la date de fabrication ou à la date d'expiration, y compris l'échange d'étiquettes ou de paquets (4 %), ou l'information figurant sur l'étiquette de miel, c'est-à-dire, s'il est dilué ou mélangé avec d'autres édulcorants (3 %).

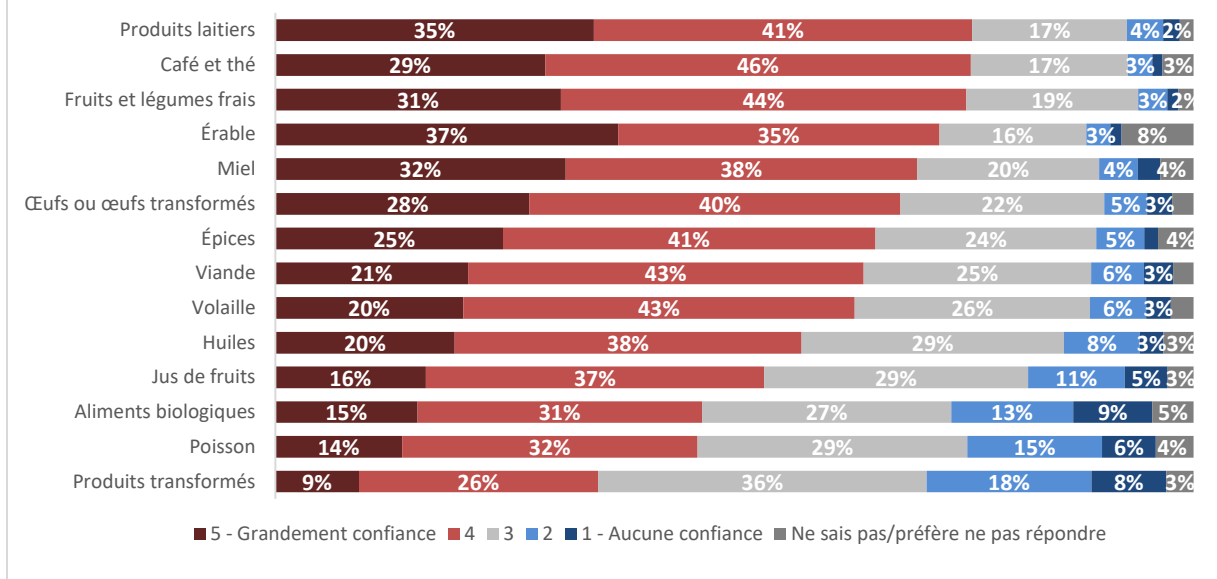
Dans une moindre mesure, les exemples d'une représentation trompeuse d'aliments comprenaient, entre autres, une représentation trompeuse de la teneur en sucre, d'additifs (sulfate de fer) ou d'agents de conservation, l'origine des produits de la mer mélangés à d'autres aliments, la pureté ou la transformation de l'huile d'olive, des exemples liés au lait, au fromage ou au yogourt, à l'identification des OGM qui ne respectent pas les normes et une représentation trompeuse de la teneur en matière grasse.

Comparativement aux autres provinces, les résidents du Québec sont plus susceptibles de dire que l'information erronée concernant la date de fabrication ou la date d'expiration ou concernant l'huile d'olive constitue un exemple d'aliments représentés de façon trompeuse. Les femmes et les répondants plus âgés sont plus susceptibles de mentionner d'autres exemples comparativement à leurs homologues, tels que les aliments biologiques qui ne respectent pas les normes, la teneur en sucre, les additifs ou agents de conservation utilisés ou les faux aliments.

On a demandé aux répondants d'évaluer à quel point ils sont convaincus que certains types de produits alimentaires qu'ils achètent sont représentés avec exactitude, en utilisant une échelle de 5 points. Les cotes représentant les niveaux de confiance les plus élevés ont été attribuées aux produits laitiers (les deux premières valeurs de 76 %), au café et au thé (75 %), aux fruits et légumes frais (75 %), à l'érable (72 %) et au miel (70 %). L'érable est le produit alimentaire qui a la proportion la plus élevée de répondants ayant indiqué qu'ils ont « grandement confiance » (37 %).

Près des deux tiers des répondants ont confiance que les œufs et les œufs transformés (68 %), les épices (66 %), la viande (64 %) et la volaille (63 %) sont représentés avec exactitude. Plus de la moitié des répondants sont sûrs de l'huile (58 %) et des jus de fruits (53 %). Moins de la moitié sont convaincus que les aliments biologiques (46 %), les poissons (46 %) et les aliments transformés (35 %) sont représentés avec exactitude.

Confiance dans la représentation exacte des aliments



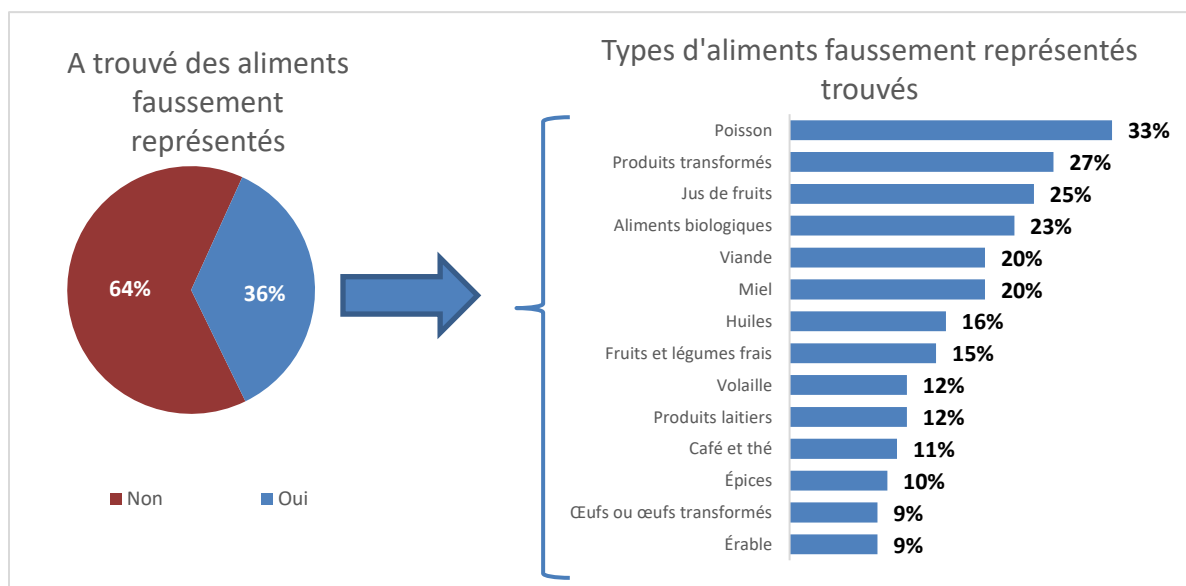
Q19 : Lorsque vous achetez les types de produits alimentaires suivants, à quel point êtes-vous convaincu qu'ils sont représentés avec exactitude? Utilisez une échelle de 5 points selon laquelle 1 signifie que vous n'avez aucune confiance et 5 signifie que vous avez grandement confiance. Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les différences qui existent entre les provinces sont les suivantes : les résidents de l'Alberta ont le plus haut degré de confiance et sont convaincus que la viande est représentée avec exactitude; les résidents du Manitoba et de la Saskatchewan partagent le même avis au sujet de la volaille; ceux du Canada atlantique ont le plus haut niveau de confiance envers le poisson et les jus de fruits; les résidents du Québec sont les moins convaincus que les œufs et les œufs transformés sont représentés avec exactitude, mais ils sont les plus convaincus, tout comme ceux de la Colombie-Britannique, que le miel, les produits de l'érable et les aliments biologiques sont représentés avec exactitude.

Dans l'ensemble, les hommes sont généralement plus susceptibles que les femmes de croire que les aliments sont représentés avec exactitude au Canada. Les répondants âgés d'au moins 55 ans sont plus susceptibles que des répondants plus jeunes de croire que la viande, la volaille et les produits laitiers sont représentés avec exactitude.

Quand on a demandé aux répondants s'ils avaient personnellement constaté des cas d'aliments représentés de façon trompeuse, environ deux tiers (64 %) ont répondu qu'ils ne pas avoir eu ce genre de problème avec les produits particuliers qui leur ont été présentés. À peu près un dixième des répondants ont constaté une représentation trompeuse de poisson (12 %), de produits transformés (10 %), de jus de fruits (9 %), d'aliments biologiques (8 %), de blé (7 %), et de miel (7 %).

Dans une moindre mesure, des répondants ont constaté une fausse représentation des huiles (6 %) et des fruits et légumes frais (5 %), de la volaille (4 %), des produits laitiers (4 %), du café et du thé (4 %), des épices (3 %), des œufs et des œufs transformés (3 %) et de l'érable (3 %).



Q20 : Avez-vous déjà personnellement constaté des aliments représentés de façon trompeuse parmi les suivants? Base : Tous les répondants, n= 1 504/les répondants qui ont vu une représentation trompeuse des aliments (n=527).

Les répondants âgés d'au moins 65 ans sont plus susceptibles de dire qu'ils ont constaté des problèmes liés à une représentation trompeuse de poisson, comparativement à leurs homologues plus jeunes. Les répondants qui sont responsables de l'achat d'au moins 75 % des provisions pour leur famille sont plus susceptibles que ceux qui sont responsables de l'achat de la moitié ou de moins de la moitié des provisions pour leur famille de dire qu'ils ont constaté une représentation trompeuse des aliments transformés, du miel, des fruits et légumes frais, des épices et de la volaille.

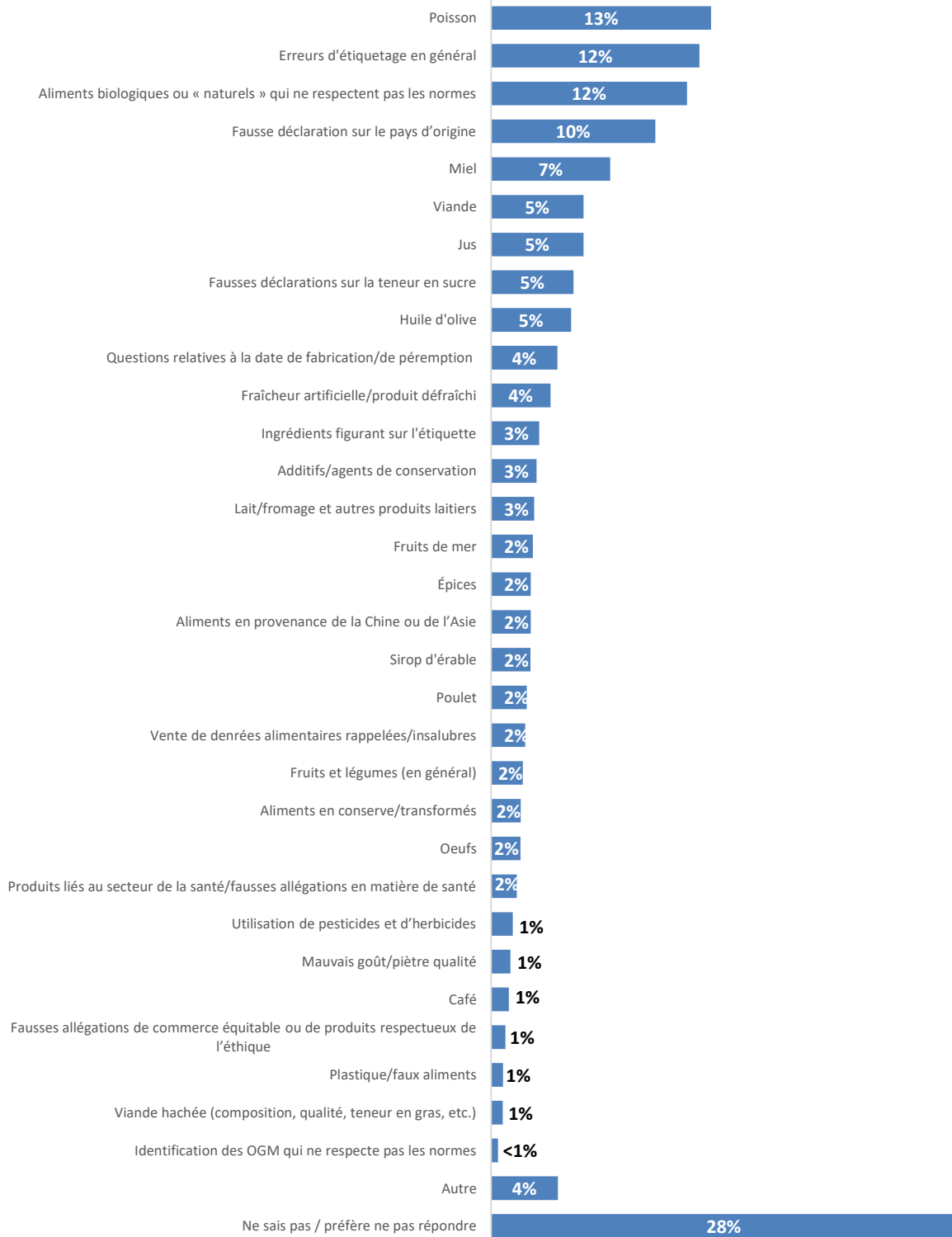
Les principaux problèmes signalés concernant les aliments représentés de façon trompeuse sont les suivants : poissons dont l'espèce ou l'origine indiquée est erronée (13 %); étiquetage trompeur en général, c'est-à-dire des renseignements nutritionnels erronés, des poids inexacts, des images trompeuses (12 %) – plus particulièrement parmi ceux qui ont indiqué avoir constaté une représentation trompeuse de produits transformés, d'épices, de café et de thé, de jus de fruits ou de poissons; aliments biologiques ou naturels qui ne respectent pas les normes (12 %) – problème plus souvent signalé parmi ceux qui ont indiqué avoir constaté une fausse représentation d'aliments biologiques ou de fruits et légumes frais; fausse représentation du pays d'origine, c.-à-d. le produit est emballé au Canada, mais cultivé ailleurs (10 %) – problème plus souvent signalé parmi ceux qui ont constaté une fausse représentation de fruits et légumes frais, de poisson, de miel, d'œufs ou d'œufs transformés, ou de produits transformés.

Dans une moindre mesure, les répondants ont dit avoir constaté des problèmes concernant une représentation trompeuse du miel, c'est-à-dire la dilution, le fait qu'il soit mélangé avec d'autres édulcorants, etc. (7 %); une représentation trompeuse de la viande, c'est-à-dire

indication erronée du type de viande, l'addition de colorant ou une fausse viande (7 %); une représentation trompeuse des jus, c'est-à-dire la quantité de fruits, de produits chimiques ou de sucre (5 %), de la teneur en sucre (5 % – problème plus souvent signalé parmi ceux ayant indiqué avoir constaté une fausse représentation de jus de fruits ou de produits transformés); une représentation trompeuse de l'huile d'olive, c'est-à-dire, la pureté, la transformation, etc. (5 %); les dates de fabrication et dates d'expiration indiquées sur l'étiquette, c.-à-d. l'échange d'étiquettes, le changement d'emballage, etc. (4 % – problème plus souvent signalé parmi ceux ayant indiqué avoir constaté une fausse représentation de la viande et de la volaille); une fraîcheur artificielle ou des produits anciens (4 % – plus particulièrement parmi ceux ayant indiqué avoir constaté une fausse représentation de fruits et légumes frais).

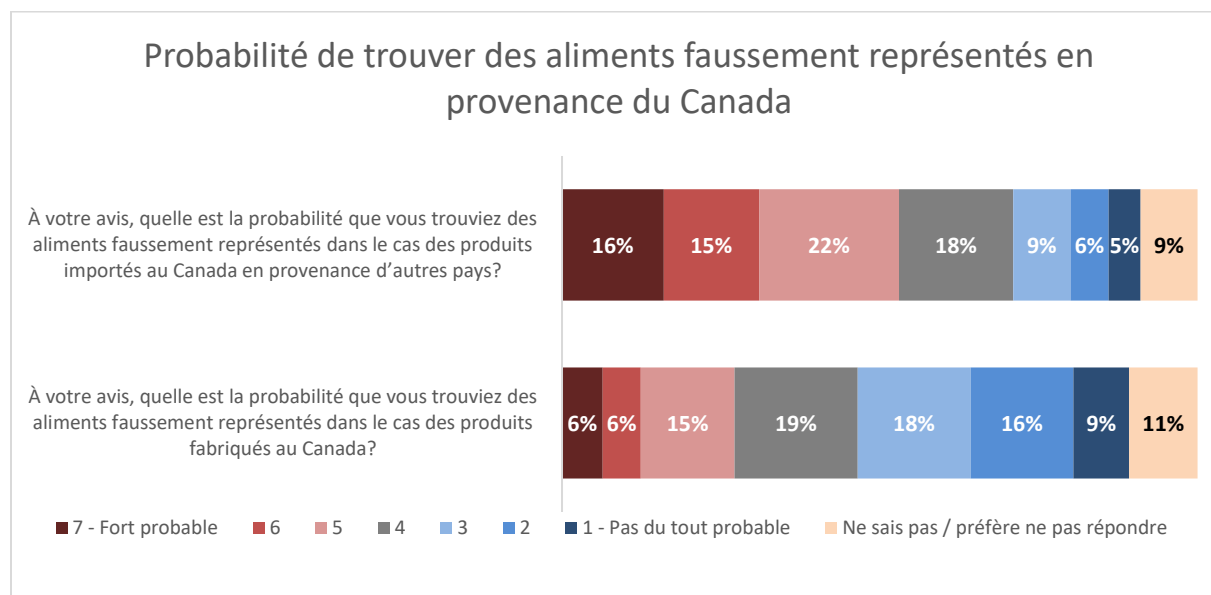
Quelques répondants ont admis avoir constaté des problèmes concernant ce qui suit : les ingrédients indiqués sur l'étiquette, c.-à-d. des ingrédients non mentionnés, une composition erronée, etc. (3 %); les additifs tels que le sulfate de fer, le glutamate monosodique ou d'autres agents de conservation (3 %); le lait, le fromage et d'autres produits laitiers (3 %); les produits de la mer, c'est-à-dire, l'origine, le mélange de produits de la mer à d'autres aliments (2 %); les épices (2 %); des aliments provenant d'un autre pays qui sont étiquetés de façon frauduleuse comme étant des produits du Canada (2 %, particulièrement le miel, le poisson et les fruits de mer); le sirop d'érable, c'est-à-dire, la dilution, le sirop mélangé à d'autres édulcorants (2 %); le poulet imprégné d'eau ou à base de protéine de soja (2 %); la vente d'aliments qui ont fait l'objet d'un rappel ou insalubres (2 % – plus particulièrement parmi ceux ayant signalé avoir constaté des problèmes liés aux produits laitiers et à la volaille); fruits et légumes en général (2 %); des aliments en conserve ou transformés (2 %); des œufs qui ne sont pas vraiment des œufs de poule en liberté, d'une taille plus petite ou qui ont été réemballés (2 %); des allégations fausses relatives à la santé concernant les produits liés à l'industrie de la santé tels que les protéines en poudre ou les céréales (2 %), entre autres.

Problème lié aux aliments faussement représentés



Q21 : Veuillez expliquer votre expérience concernant la fausse représentation d'aliments. Quel était le problème précisément? Base : Répondants ayant constaté une représentation trompeuse d'aliments, n=527.

Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer la probabilité de trouver des aliments représentés de façon trompeuse au Canada, plus de la moitié des répondants (53 %) ont indiqué qu'il est probable de constater une fraude alimentaire liée aux produits importés au Canada en provenance d'autres pays, attribuant une cote d'au moins 5 sur une échelle de 7 points. Moins d'un tiers (27 %) ont attribué ces cotes à la probabilité de trouver des aliments représentés de façon trompeuse au Canada et qui sont des produits fabriqués au Canada.

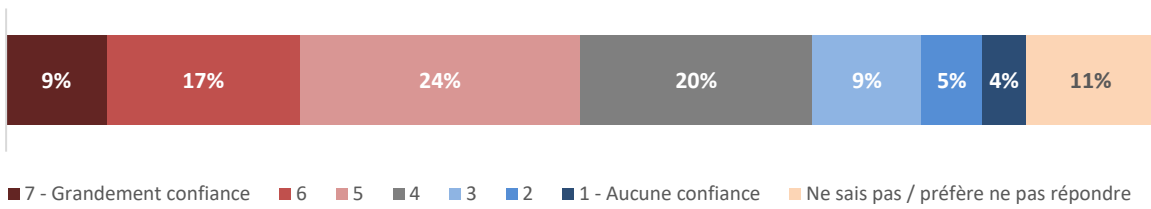


Q22 : À votre avis, quelle est la probabilité que vous trouviez des aliments représentés de façon trompeuse qui sont des produits fabriqués au Canada? Utilisez une échelle de 1 à 7, où 1 signifie « Pas du tout probable » et 7 « Fort probable ». Base : Tous les répondants, n = 1 504.
 Q23 : À votre avis, quelle est la probabilité que vous trouviez des aliments représentés de façon trompeuse qui sont des produits importés au Canada en provenance d'autres pays? Utilisez une échelle de 1 à 7, où 1 signifie « Pas du tout probable » et 7 « Fort probable ». Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les résidents du Québec sont les plus susceptibles de dire qu'il n'est « pas du tout probable » qu'ils trouvent des aliments représentés de façon trompeuse qui sont des produits fabriqués au Canada ou des produits importés au Canada en provenance d'autres pays. Cependant, le reste du Canada est plus susceptible de croire que les possibilités de trouver des aliments représentés de façon trompeuse qui sont des produits importés au Canada en provenance d'autres pays sont élevées.

Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer leur degré de confiance par rapport à la gestion du gouvernement du Canada en matière de fraude alimentaire, la moitié (50 %) des répondants ont accordé une cote supérieure à la cote médiane de l'échelle, dont 9 % ont déclaré avoir « grandement confiance ». De plus, 20 % étaient neutres, 18 % ont admis n'avoir aucune confiance et 11 % ne savaient pas ou ont préféré ne pas répondre.

Confiance dans la gestion de la fraude alimentaire par le gouvernement du Canada



Q24 : Veuillez évaluer votre niveau de confiance dans la façon dont le gouvernement du Canada gère la fraude alimentaire. Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les résidents de l'Ontario ont le plus haut niveau de confiance dans la façon dont le gouvernement du Canada gère la fraude alimentaire, tandis que les résidents de l'Alberta sont les plus susceptibles d'indiquer qu'ils n'ont « aucune confiance », comparativement aux résidents d'autres provinces. Plus le revenu des familles et le niveau d'instruction sont élevés parmi les répondants, plus ils sont susceptibles d'avoir confiance dans la façon dont le gouvernement fédéral traite la fraude alimentaire.

L'étude portait sur les perceptions des Canadiens concernant le principal responsable lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les aliments au Canada soient représentés avec exactitude. Les résultats montrent que le gouvernement du Canada est perçu comme le principal intervenant responsable : plus de la moitié des répondants (56 %) ont classé le gouvernement du Canada au premier rang comme principal responsable de cette question, tandis que 12 % l'ont classé au deuxième rang et 10 % au troisième rang, ce qui représente un total de 78 % des répondants.

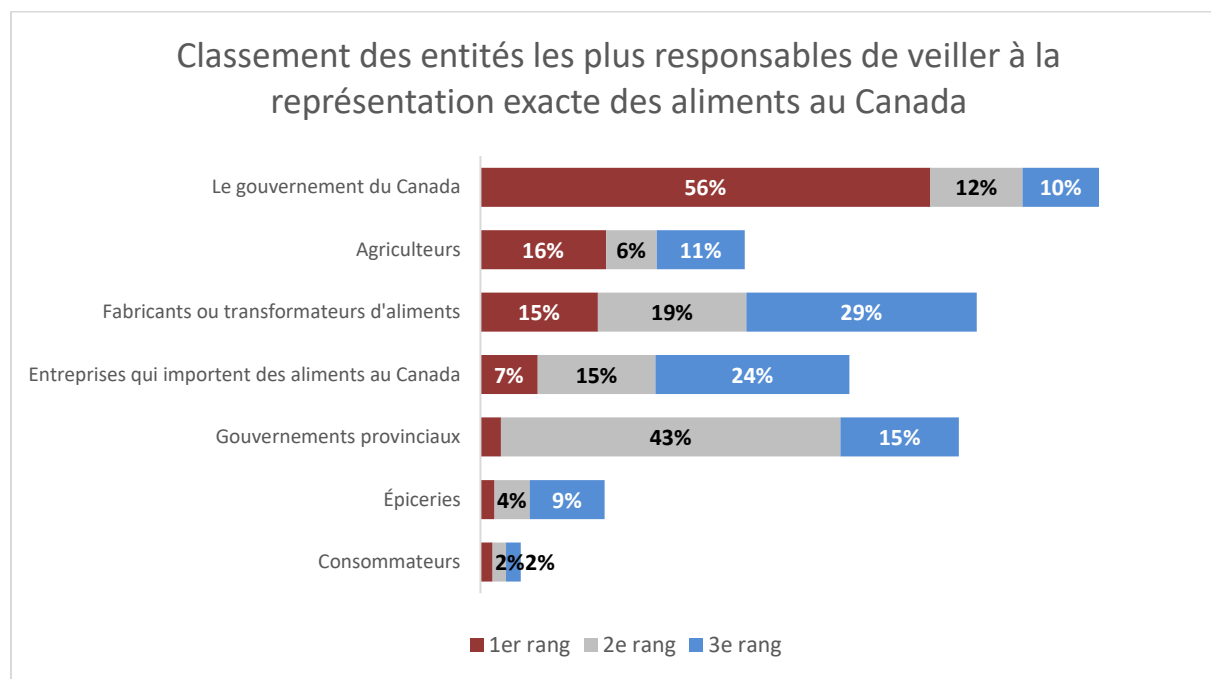
Dans une proportion de 43 %, les répondants ont classé les gouvernements provinciaux comme deuxième plus important intervenant responsable. Cela dit, globalement les gouvernements provinciaux arrivent au 3^e rang comme principal responsable, soit 3 % seulement les considérant comme premier responsable, 43 % comme deuxième responsable et 15 % comme troisième responsable, pour un total de 61 % les classant parmi les trois premiers.

Les fabricants ou transformateurs d'aliments arrivent au premier rang comme troisième plus important intervenant responsable (29 % des répondants). Globalement, les fabricants ou les transformateurs d'aliments se classent au deuxième rang comme principal intervenant responsable, soit 15 % des répondants les considérant comme le principal responsable, 19 % comme deuxième responsable et 29 % comme troisième responsable, pour un total de 63 % des répondants les classant parmi les trois premiers.

Les entreprises qui importent des aliments au Canada sont considérées comme le quatrième principal intervenant responsable, avec 7 % les considérant comme le principal responsable, 15 % comme deuxième responsable et 24 % comme troisième responsable, pour un total de 46 % des répondants les classant parmi les trois premiers.

Bien que 16 % des répondants aient classé les agriculteurs comme l'intervenant le plus responsable, ce qui les place au 2^e rang, seuls 6 % d'entre eux les ont classés comme deuxième responsable, 11 % comme troisième responsable et 67 % à des rangs encore moins élevés dans la liste des intervenants.

Dans une moindre mesure, les Canadiens estiment que les épiceries (15 %) et les consommateurs (6 %) devraient se classer parmi les trois principaux responsables de cette question.



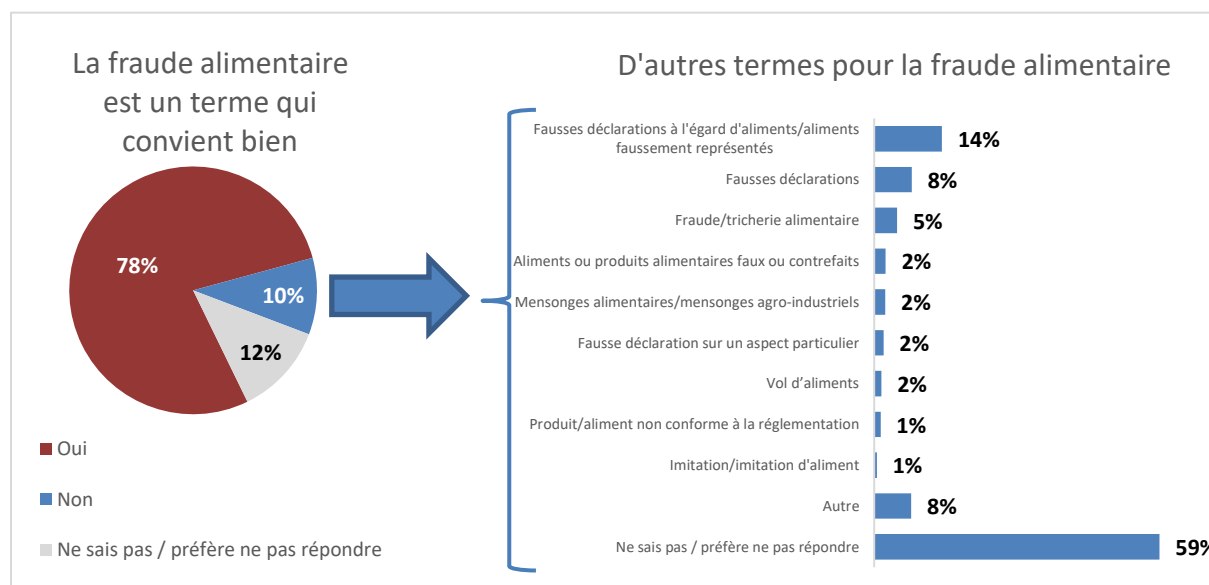
Q25 : Veuillez classer les entités qui suivent en ordre croissant d'importance en ce qui concerne la responsabilité de veiller à ce que les aliments vendus au Canada soient représentés avec exactitude. Base : Tous les répondants, n = 1 504.

C'est en Alberta et en Colombie-Britannique que l'on trouve le taux les plus élevés de répondants ayant indiqué que le gouvernement fédéral est le principal responsable lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les aliments vendus au Canada soient représentés de façon exacte, alors que ceux du Québec sont les plus susceptibles de dire le contraire. La responsabilité attribuée au gouvernement fédéral à cet égard est également plus élevée chez les répondants plus âgés, parmi ceux qui ont un niveau d'instruction élevé et parmi les répondants qui vivent dans des familles comptant plus de 5 personnes.

Les résidents du Québec sont les moins susceptibles de classer les fabricants ou les transformateurs d'aliments comme les principaux responsables, mais ils sont beaucoup plus susceptibles de classer les agriculteurs comme les principaux responsables.

En ce qui concerne le terme « fraude alimentaire », plus des trois quarts des répondants (78 %) conviennent que « fraude alimentaire » (« food fraud » en anglais) est le terme approprié pour décrire la représentation trompeuse intentionnelle des aliments. D'autres termes jugés appropriés sont les suivants : « représentation trompeuse des aliments » ou « aliments

représentés de façon trompeuse » (14 %), « représentation trompeuse » (8 %) et 5 % ou moins suggèrent l'utilisation des termes « frauduleux » ou « aliments frauduleux », « faux aliments/produits alimentaires ou aliments ou produits alimentaires contrefaits » ou « mensonges sur les aliments ou mensonges provenant du secteur agro-industriel », « représentation trompeuse de certains aspects » (par exemple, la source, la teneur en sucre, etc.), « vol d'aliments », « produits ou aliments non conformes à la réglementation » ou « imitation d'aliments ». Six répondants sur dix ne savaient pas quel meilleur terme utiliser.



Q26 : Pensez-vous que l'expression « fraude alimentaire » convient pour décrire la représentation trompeuse intentionnelle d'aliments?

Base : Tous les répondants, n = 1 504.

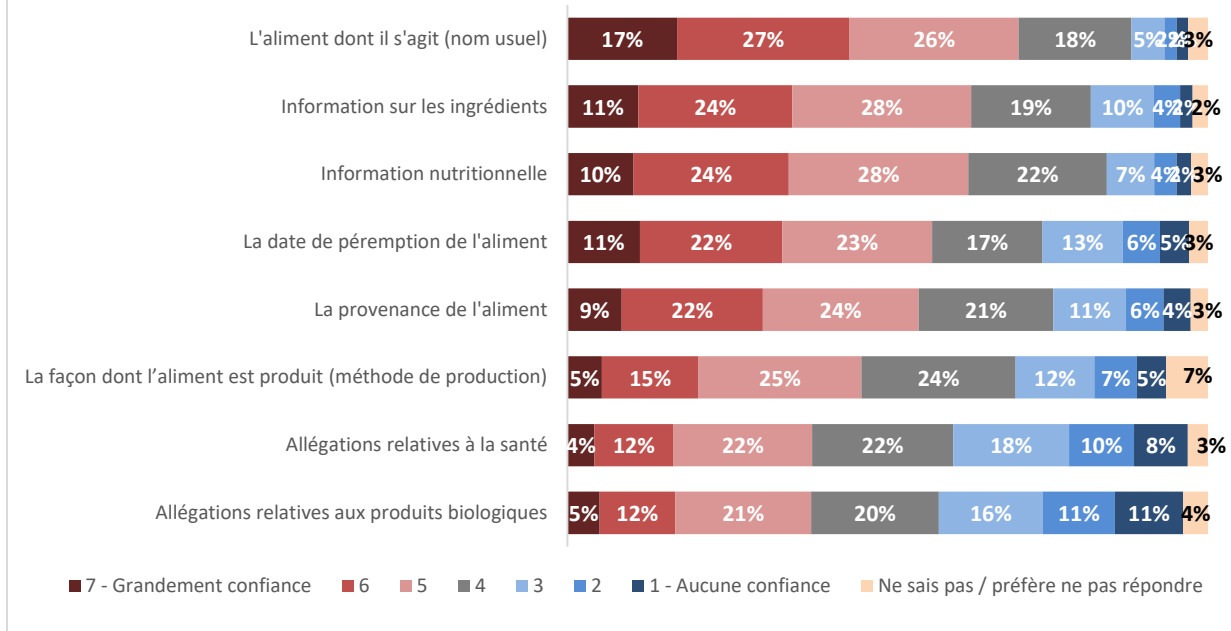
Q27 : À votre avis, quel terme devrait-on utiliser au lieu de « fraude alimentaire »? Base : Les répondants qui ne pensent pas que « fraude alimentaire » est un terme approprié pour désigner la représentation trompeuse d'aliments, n=137.

Les répondants de la Colombie-Britannique et du Québec sont ceux qui sont les plus d'accord pour dire que la terminologie « fraude alimentaire » ou « food fraud », respectivement, est appropriée, tandis que les résidents de l'Alberta sont les plus nombreux à convenir que le terme anglais est approprié. Le terme, tant en anglais qu'en français, est également plus accepté parmi les répondants âgés d'au moins 35 ans.

Étiquetage

La véracité de l'étiquetage est un autre aspect qui a été évalué dans cette étude auprès des Canadiens. Sept Canadiens sur dix (70 %) disent être convaincus que les renseignements qui figurent sur les étiquettes des aliments concernant les noms usuels sont véridiques. Six sur dix sont convaincus que les renseignements sur les ingrédients (63 %) et les renseignements nutritionnels figurant sur les étiquettes des aliments sont véridiques (62 %).

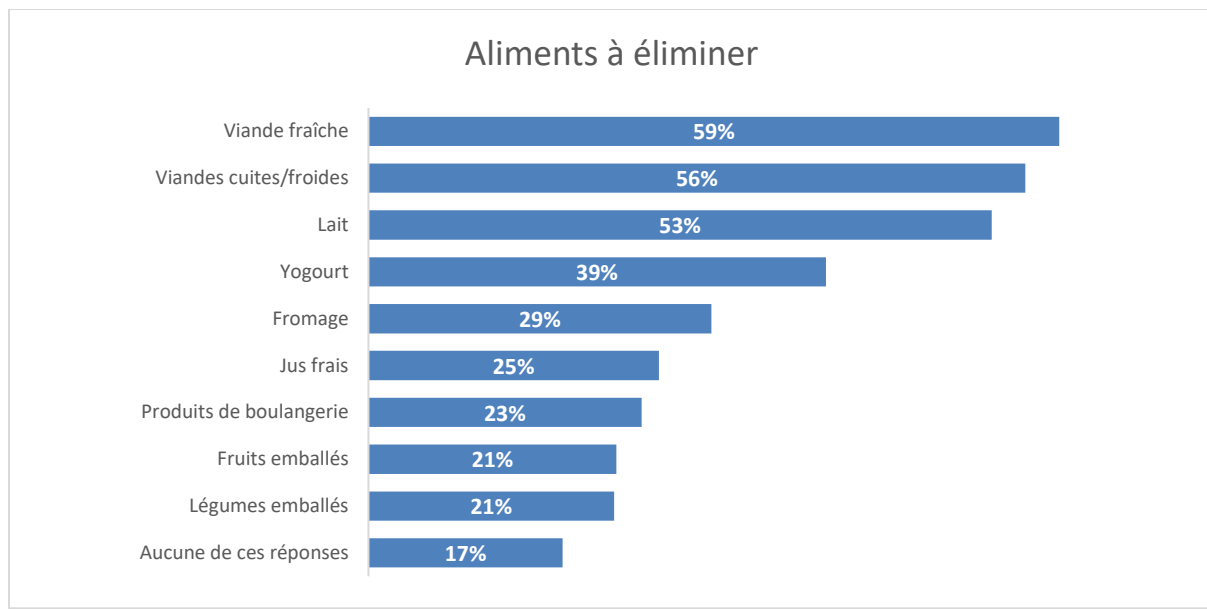
Confiance dans l'étiquetage



Q28 : À quel point êtes-vous convaincus que les types de renseignements ou allégations qui suivent sont véridiques et exacts sur les étiquettes d'aliments? Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les jeunes répondants et les répondants du Canada atlantique, de l'Alberta et de l'Ontario sont ceux qui ont le plus confiance que les renseignements figurant sur l'étiquette de l'aliment sont véridiques. Les répondants d'au moins 35 ans sont les plus susceptibles de dire qu'ils ne sont pas convaincus que les allégations relatives à la nature biologique ou à la santé sont véridiques ou exactes.

Les aliments que les répondants jettent le plus, une fois la date d'expiration passée, sont la viande fraîche (jetée par 59 % des répondants), la viande précuite et la viande de charcuterie (56 %) et le lait (53 %). Moins de la moitié des répondants ont déclaré qu'ils jettent le yogourt (39 %), le fromage (29 %), les jus frais (25 %), les produits de boulangerie (23 %), les fruits emballés (21 %) et les légumes emballés (21 %). Près d'un cinquième (17 %) des répondants ne jettent aucun des aliments susmentionnés lorsque la date d'expiration est passée.

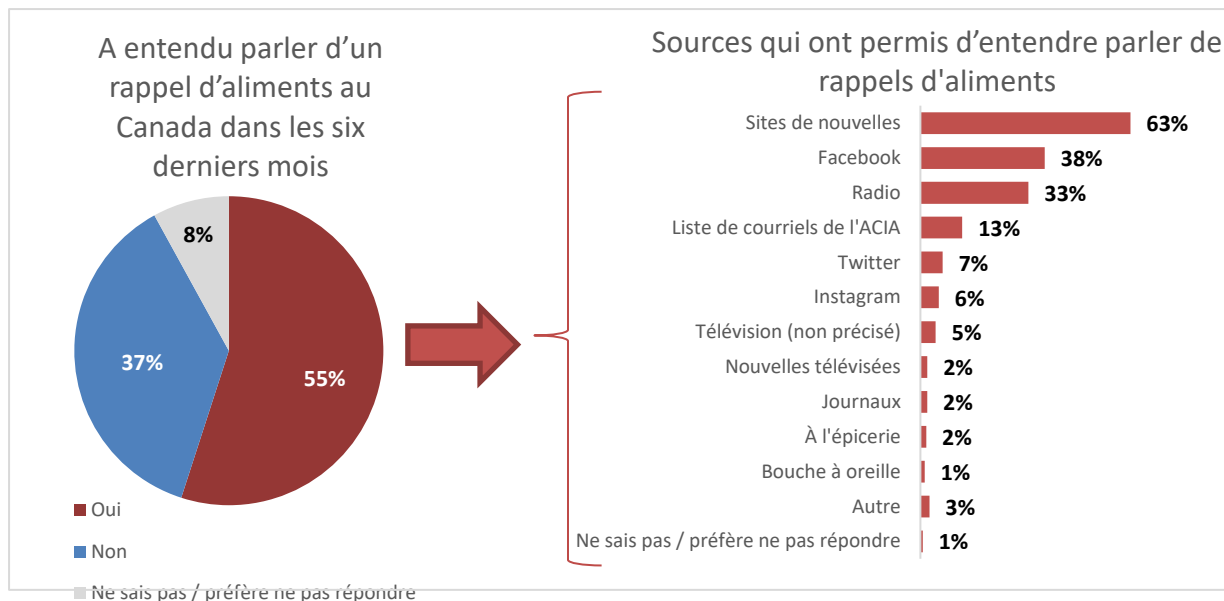


QE3 : Lesquels des produits suivants jetez-vous lorsque la date de péremption ou la date d'utilisation optimale est passée? Cochez tout ce qui s'applique. Base : Tous les répondants, n = 1 504.

À l'échelle régionale, le Québec et l'Ontario comptent la proportion la plus élevée de résidents qui admettent qu'ils jettent la viande fraîche une fois la date de péremption passée. À l'exception de la viande fraîche, le Québec compte la proportion la plus petite d'habitants qui admettent qu'ils jettent les produits énumérés ci-dessus, tandis que l'Ontario a la proportion la plus élevée d'habitants qui affirment qu'ils jettent ces produits. Les répondants âgés de moins de 55 ans sont plus susceptibles de dire qu'ils jettent le lait, le yogourt, le fromage et les produits de boulangerie une fois la date de péremption ou la date d'utilisation optimale passée, alors que ceux âgés d'au moins 55 ans sont les plus susceptibles de dire qu'ils jettent la viande précuite ou la charcuterie. Les répondants plus âgés sont plus susceptibles de dire qu'ils ne jettent aucun des produits énumérés ci-dessus.

Rappels d'aliments

Plus de la moitié des répondants (55 %) disent qu'ils se rappellent avoir entendu parler de rappels d'aliments au Canada au cours des six derniers mois, principalement au moyen des sites de nouvelles (63 %), Facebook (38 %) et la radio (33 %). Aussi, 13 % des répondants ont dit avoir pris connaissance d'un rappel d'aliments au moyen d'un avis par courriel provenant de l'ACIA. Moins d'un dixième des répondants ont mentionné avoir entendu parler d'un rappel d'aliments sur Twitter (7 %), Instagram (6 %), la télévision (2 %), les journaux (2 %), les épiceries (2 %) ou le bouche-à-oreille (1 %).



Q29 : Au cours des six derniers mois, avez-vous lu, vu ou entendu quelque chose au sujet d'un rappel de produits alimentaires au Canada?

Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Q30 : Où avez-vous lu, vu ou entendu la nouvelle concernant le rappel d'aliments? Cochez tout ce qui s'applique. Base : Ceux qui ont entendu parler d'un rappel d'aliments au Canada au cours des 6 derniers mois, n=829.

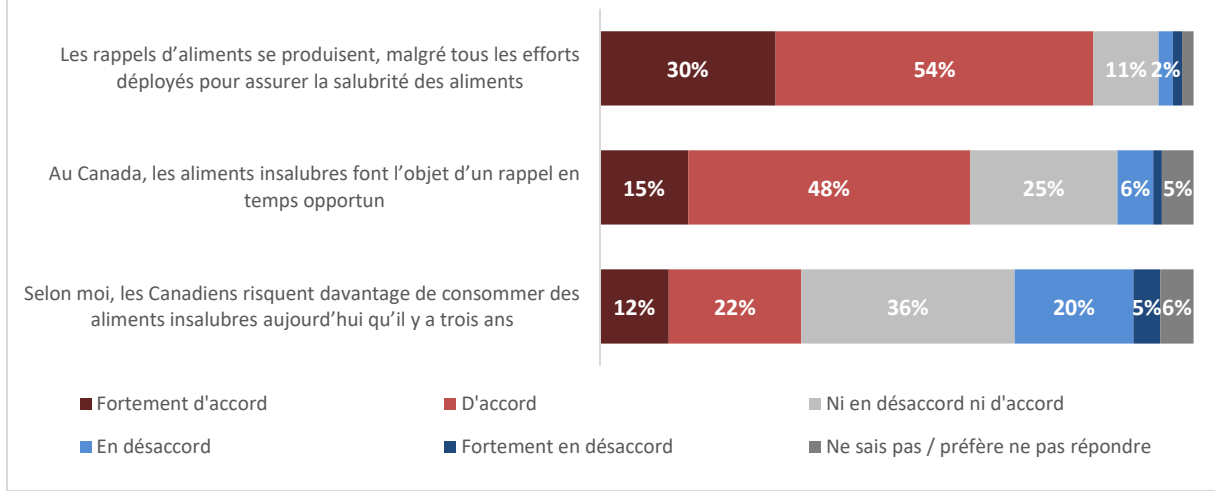
Les résidents de l'Alberta sont les plus susceptibles de dire qu'ils n'ont pas entendu parler de rappels d'aliments, comparativement aux résidents du Canada atlantique, du Québec et de l'Ontario, ainsi que les hommes comparativement aux femmes. Les résidents du Canada atlantique, de l'Ontario et du Québec sont les plus nombreux à avoir entendu parler de rappels d'aliments.

Les répondants âgés de moins de 55 ans sont plus susceptibles d'avoir entendu parler d'un rappel d'aliments par l'intermédiaire des médias sociaux, tandis que les répondants plus âgés ont plus tendance à en avoir entendu parler au moyen de sites de nouvelles ou de journaux.

À l'échelle régionale, les résidents du Québec sont plus susceptibles d'en avoir entendu parler par l'intermédiaire de Facebook et de la liste d'envoi électronique de l'ACIA. Il est également probable que les résidents du Canada Atlantique aient entendu parler d'un rappel d'aliments par l'intermédiaire de la liste d'envoi électronique de l'ACIA, alors que les résidents de l'Alberta sont plus susceptibles d'en avoir entendu parler par Instagram. Les résultats de l'Ontario sont semblables à ceux obtenus à l'échelle nationale.

Plus de 4 répondants sur 5 (84 %) conviennent que les rappels d'aliments se produisent malgré tous les efforts déployés pour assurer la salubrité des aliments (30 % sont fortement d'accord, 54 % sont d'accord), tandis que 63 % conviennent que les aliments insalubres font l'objet d'un rappel en temps opportun au Canada (15 % sont fortement d'accord, 48 % sont d'accord) et plus d'un tiers (34 %) conviennent que les Canadiens courent un risque plus élevé de consommer des aliments insalubres aujourd'hui qu'il y a trois ans.

Pensées au sujet de la salubrité des aliments au Canada

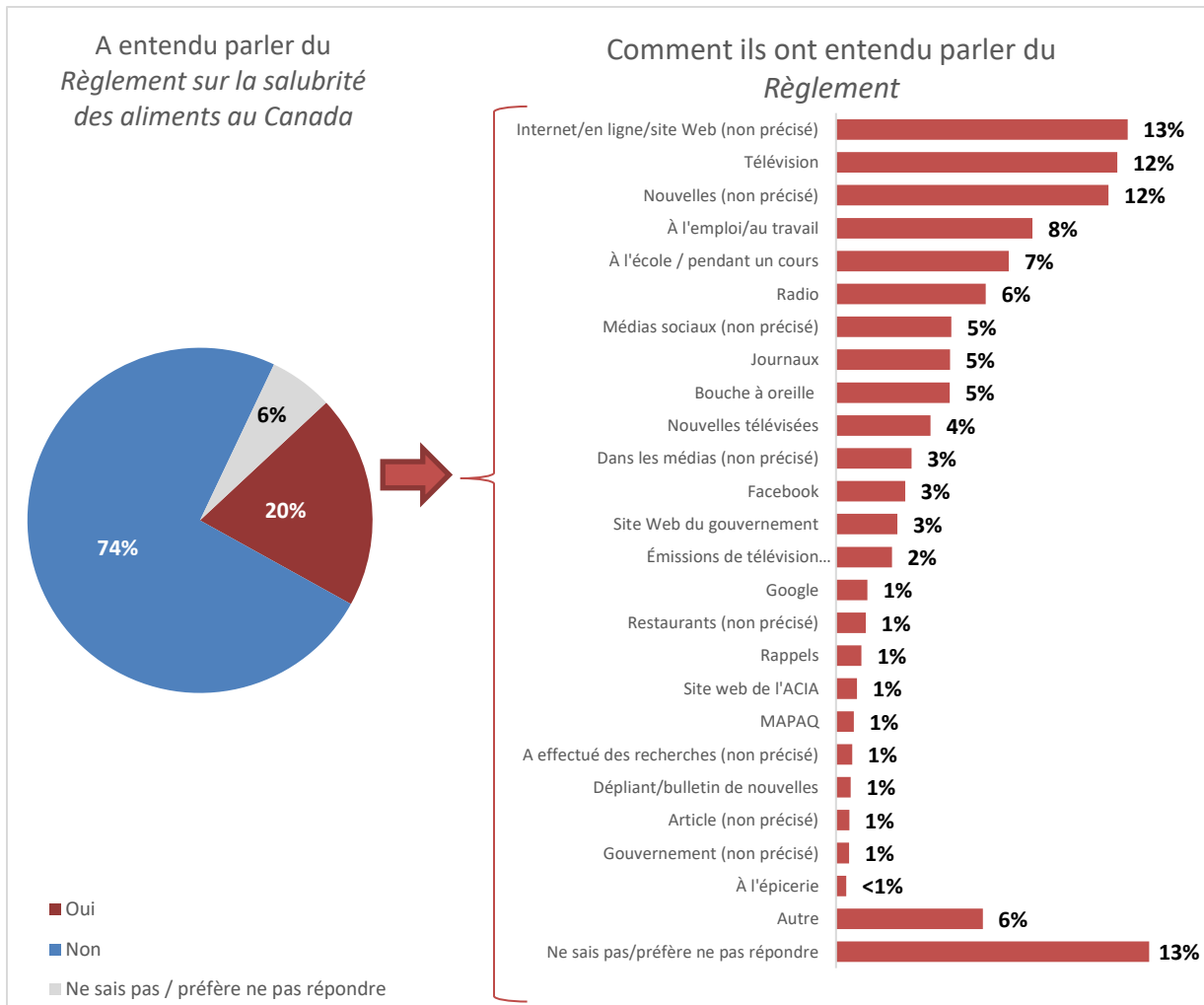


Q31 : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec chacun de ces énoncés suivants? Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les répondants âgés d'au moins 55 ans sont plus susceptibles de convenir que des rappels d'aliments se produisent malgré tous les efforts déployés pour assurer la salubrité des aliments, alors que ceux âgés de 18 à 24 ans sont les moins susceptibles de convenir que les aliments insalubres font l'objet d'un rappel en temps opportun au Canada.

Un cinquième des répondants (20 %) connaissent le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* (RSAC). Ces répondants ont entendu parler du RSAC principalement en ligne (13 %), à la télévision (12 %) ou dans la presse (12 %). Au moins 5 % des répondants ont mentionné avoir entendu parler du RSAC au travail (8 %), à l'école (7 %), à la radio (6 %), sur les médias sociaux (5 %), dans les journaux (5 %) ou de bouche à oreille (5 %), entre autres.

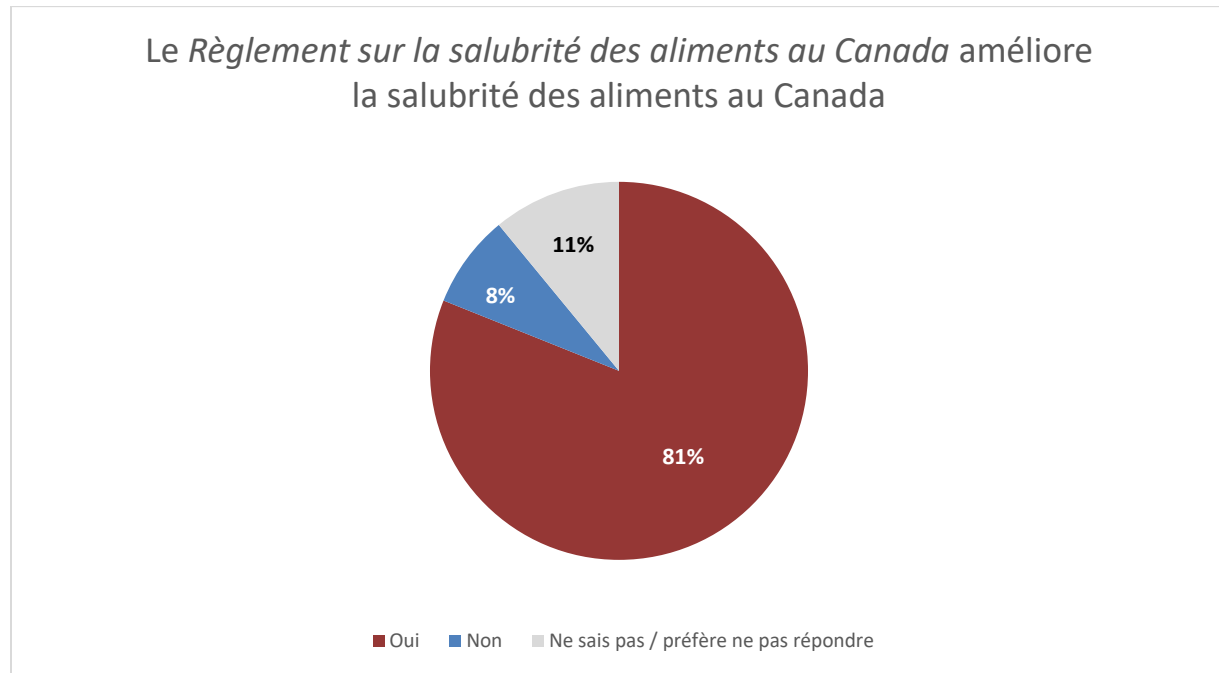
La connaissance du RSAC est plus grande parmi les résidents du Québec et parmi les répondants de moins de 55 ans, ceux qui travaillent à temps plein ou à temps partiel ou sont les parents d'un enfant de moins de 18 ans qui vit à la maison.



Q32 : Avez-vous entendu parler du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada? Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Q33 : Comment avez-vous entendu parler de ce Règlement? Base : Ceux qui ont entendu parler du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, n=283.

Plus de 4 répondants sur 5 (81 %) croient que le RSAC améliore la salubrité des aliments au Canada, 8 % disent que ce n'est pas le cas et 11 % ne savent pas.



Q34 : D'après ce que vous avez entendu, croyez-vous personnellement que le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada améliore la salubrité des aliments au Canada? Base : Ceux qui ont entendu parler du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, n=283.

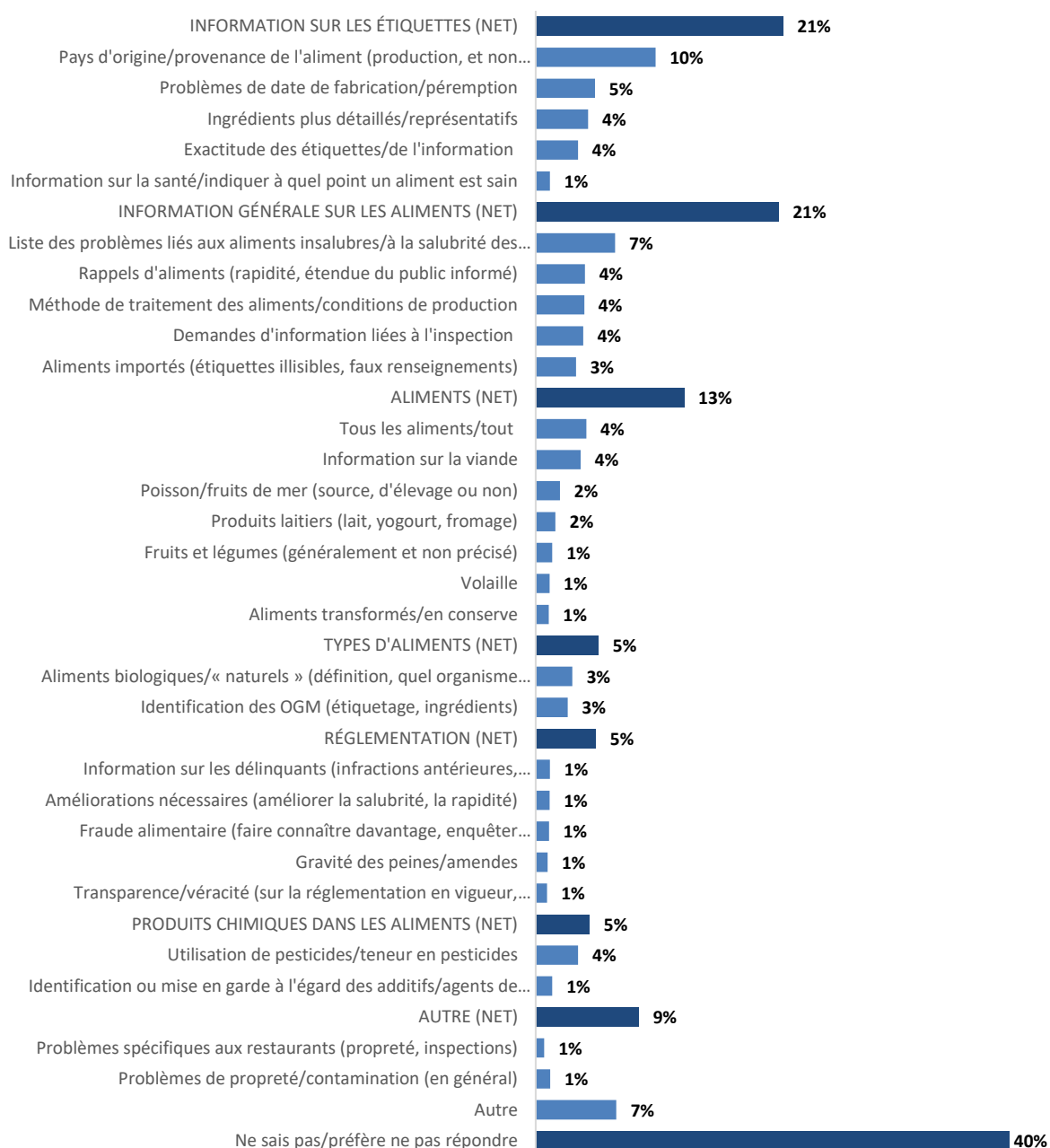
En ce qui concerne la salubrité des aliments, 21 % des Canadiens aimeraient obtenir des renseignements plus détaillés sur les étiquettes d'aliments, y compris le pays d'origine (du produit et pas seulement de l'emballage); de l'information sur la date de fabrication et la date d'expiration; plus de détails sur les ingrédients; des renseignements plus exacts sur les étiquettes (exactitude de la valeur nutritive, du poids, la normalisation) et de l'information indiquant à quel point un aliment est bon pour la santé.

Les Canadiens cherchent également à obtenir des renseignements plus généraux sur les aliments (21 %), notamment les listes des aliments insalubres ou des incidents liés à la salubrité des aliments (c.-à-d. des renseignements sur l'E. coli, des alertes précoces, des courriels, etc.); les rappels d'aliments; les méthodes de traitement des aliments ou les conditions de production, les enquêtes liées à une inspection (c.-à-d. la fréquence, l'ampleur, les qualifications des inspecteurs, etc.); des renseignements sur les aliments importés (c.-à-d. des étiquettes illisibles, des faux renseignements, etc.).

Lorsqu'on regroupe par catégorie les réponses concernant le type de renseignements que les Canadiens souhaitent obtenir, 13 % disent qu'ils veulent avoir plus de renseignements sur les aliments, notamment sur les aliments en général pour accroître le niveau de connaissance (4 %), sur la viande (4 %), sur la provenance des poissons ou fruits de mer et s'ils sont issus de l'élevage ou non (2 %), sur les produits laitiers en particulier (lait, yogourts, fromage, etc. – 2 %), sur les fruits et légumes (1 %), sur la volaille (1 %) ou sur les aliments transformés ou en conserve (1 %).

Les autres catégories comprennent les types d'aliments (5 %), notamment les aliments biologiques et l'identification des OGM; les règlements régissant les aliments (5 % – renseignements sur les contrevenants, nécessité d'améliorer la salubrité des aliments, fraude alimentaire, gravité des amendes, transparence relativement aux règlements existants); les produits chimiques utilisés dans les aliments, comme les agents de conservation et les pesticides (5 %); d'autres types de renseignements (9 %), comme les problèmes liés à un restaurant en particulier, les problèmes de propreté ou de contamination, ou d'autres renseignements d'ordre général.

Désire plus d'information sur la salubrité des aliments

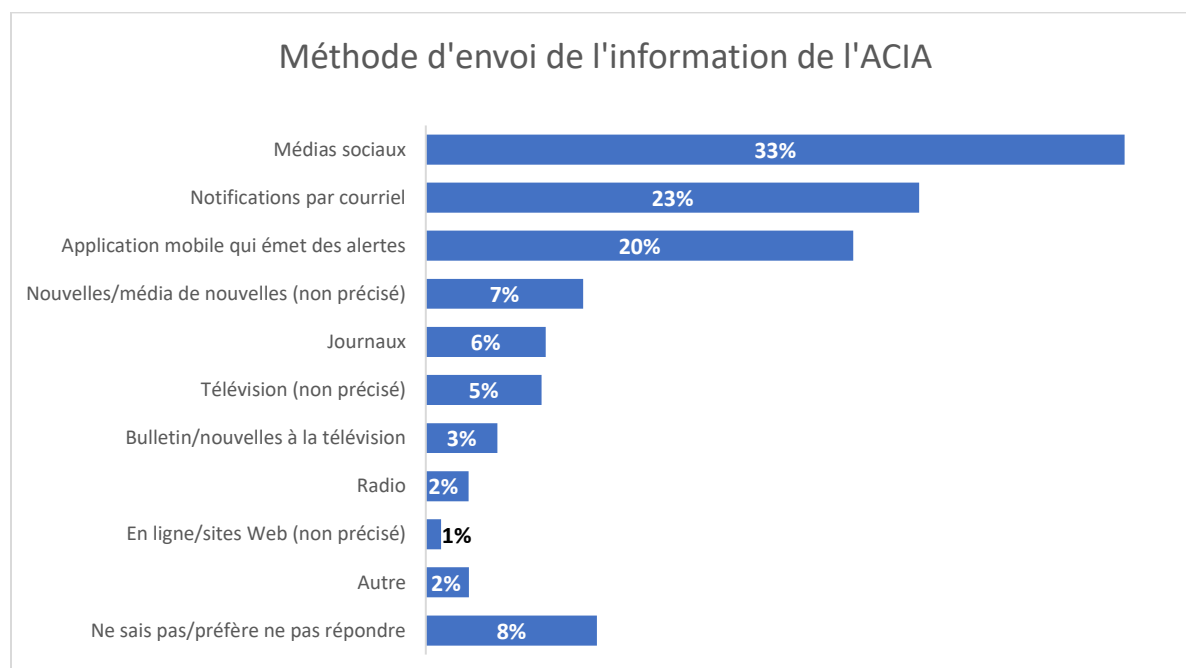


Q35 : En ce qui a trait à la salubrité des aliments au Canada, veuillez préciser tous les points sur lesquels vous aimeriez obtenir plus de renseignements. Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les répondants au Québec sont les plus susceptibles de dire qu'ils aimeraient obtenir plus d'information sur les aliments, plus particulièrement sur la viande. Les résidents de l'Ontario sont plus susceptibles de dire qu'ils aimeraient obtenir des renseignements plus généraux sur les aliments, en particulier les listes des aliments insalubres ou des incidents liés à la salubrité des aliments. Les résidents du Canada atlantique ainsi que du Manitoba et de la Saskatchewan

accordent la priorité aux renseignements généraux liés aux aliments, alors que les répondants du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique souhaitent d'abord obtenir de l'information précise sur les étiquettes.

Plus de 9 répondants sur 10 (92 %) ont mentionné au moins un moyen qu'ils privilégient pour recevoir de l'information de l'ACIA sur la salubrité des aliments. Les médias sociaux sont le moyen privilégié par 33 % des répondants, suivis par les avis par courriel (23 %), et une application mobile qui envoie des alertes (20 %). Quelques-uns préfèrent recevoir cette information par l'intermédiaire des nouvelles ou des médias d'information (7 %), des journaux (6 %), de la télévision en général (5 %), des bulletins d'informations télévisés ou des nouvelles (3 %), de la radio (2 %) ou de l'Internet en général (1 %).



Q36 : En ce qui concerne la salubrité des aliments, la fraude alimentaire et les rappels des produits alimentaires, quelle est la meilleure façon pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments de vous envoyer de l'information? Cochez tout ce qui s'applique. Base : Tous les répondants, n = 1 504.

Les médias sociaux sont la méthode privilégiée pour obtenir des nouvelles de l'ACIA des répondants âgés de 18 à 54 ans. Plus les répondants sont jeunes, plus ils choisissent les médias sociaux comme méthode préférée. L'application mobile qui envoie des alertes est moins populaire chez les répondants âgés d'au moins 65 ans. Les répondants d'au moins 55 ans préféreraient recevoir ces renseignements par l'entremise des journaux, de la télévision et de la radio.

À l'échelle régionale, les résidents du Québec préfèrent recevoir cette information par l'intermédiaire des médias sociaux et d'une application mobile, tandis que les répondants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique préfèrent s'informer au sujet des questions alimentaires en consultant les nouvelles et les médias d'information.

Méthode

Tous les travaux de recherche ont été effectués conformément aux normes professionnelles établies par les Normes du gouvernement du Canada pour la recherche sur l'opinion publique, comme suit :

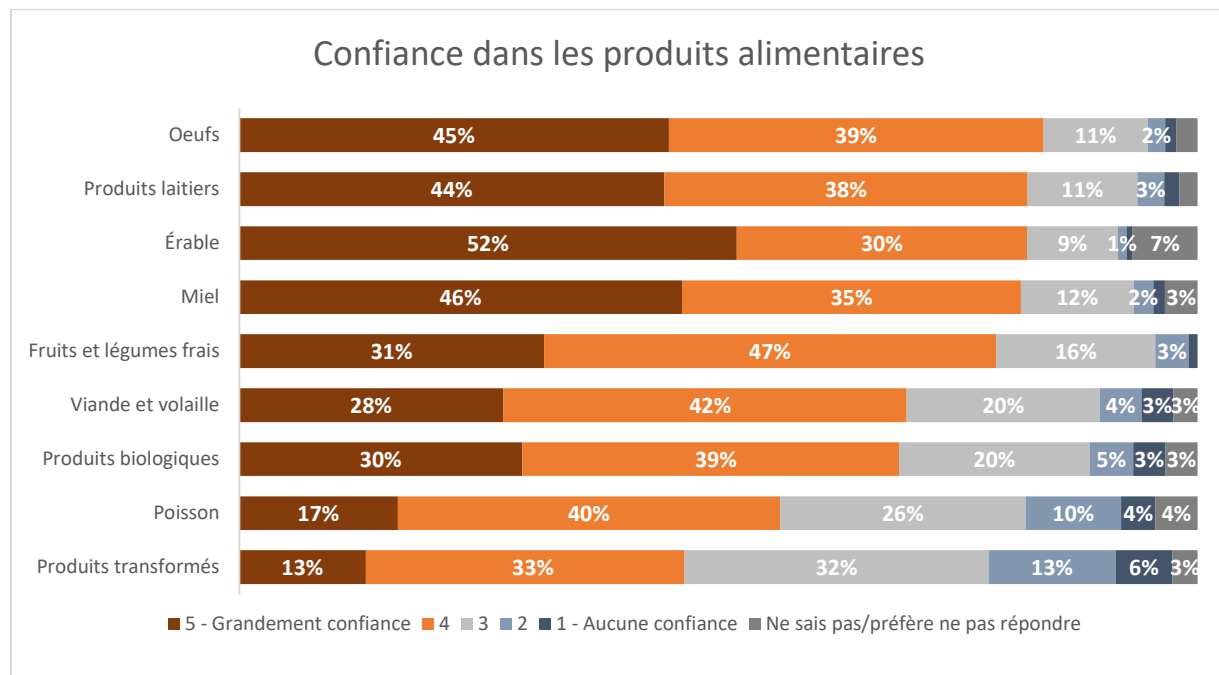
- Le sondage consistait en un sondage en ligne auprès de Canadiens.
- Les répondants étaient des personnes âgées de 18 ans et plus qui étaient au moins partiellement responsables (25 %) de faire l'épicerie.
- Quorus a collaboré avec l'ACIA pour finaliser l'instrument de sondage en anglais afin d'atteindre les objectifs de recherche. Quorus a traduit la version anglaise du sondage approuvée par le client. Les répondants avaient le choix de répondre au sondage en anglais ou en français.
- Quorus a informé les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) et a veillé à ce que ces droits soient protégés tout au long du processus de recherche. Il a notamment informé les participants de l'objet de la recherche; identifié le ministère ou l'organisme parrain et le fournisseur de recherche à la fin de l'entrevue; informé les participants que l'étude sera rendue publique dans les six mois suivant la fin de l'étude sur le terrain par l'entremise de Bibliothèque et Archives Canada; informé les participants que leur participation à l'étude était volontaire et que l'information fournie serait administrée conformément aux exigences du gouvernement du Canada.
- Il a fallu en moyenne 14 minutes pour répondre au sondage.
- Au total, 1 504 questionnaires ont été remplis dans le cadre du sondage en ligne.
- La collecte de données a eu lieu entre le 14 février et le 19 février 2020 et comprenait un essai préliminaire de 26 sondages auprès de répondants anglophones et de 18 auprès de répondants francophones. L'essai préliminaire a permis d'évaluer le déroulement du sondage, la compréhension des questions, le libellé, l'intégrité des données et, en particulier, la durée du sondage.
- Dans le cadre de cette étude, des quotas par province ont été établis de manière à produire suffisamment de données à l'échelle régionale et ainsi obtenir une analyse solide. Les données ont été surveillées afin d'établir une répartition 50/50 par genre dans chaque province, et veiller à ce qu'aucune cohorte d'âge particulière ne soit sous-représentée. La marge d'erreur équivalente accordée à une étude de probabilité de 1 500 cas serait de plus ou moins 2,5 %.

- Les données ont été pondérées selon la région, le sexe et l'âge afin que les distributions finales dans l'échantillon final correspondent à celles de la population canadienne selon les dernières données du recensement.

Annexes

Analyse supplémentaire

Pour le premier groupe d'aliments présentés, la combinaison des deux valeurs les plus élevées montre que les répondants ont le plus confiance qu'ils peuvent consommer sans danger des œufs au Canada (84 %), des produits laitiers (82 %), des produits de l'érable (82 %) et du miel (81 %), suivis de près par les fruits et légumes frais (78 %). Plus des deux tiers ont confiance qu'ils peuvent consommer sans danger de la viande et de la volaille (70 %), ou des produits biologiques (69 %). Environ la moitié des participants ont confiance qu'ils peuvent consommer sans danger du poisson (57 %) et 46 % ont le même sentiment à l'égard des produits transformés (en conserve, cuits, congelés, etc.).



Q6 : Pour chacun des types de produits alimentaires suivants, veuillez indiquer à quel point vous êtes convaincus que les produits vendus au Canada sont propres à la consommation. Vous pouvez y répondre en utilisant une échelle de 5 points selon laquelle 1 signifie que vous n'avez aucune confiance et 5 signifie que vous avez grandement confiance. Base : ÉCHANTILLON FRACTIONNÉ, n = 752).

En ce qui a trait aux différences régionales, le niveau de confiance est plus élevé en Alberta en ce qui a trait à la salubrité de la viande et de la volaille et des produits alimentaires transformés, tandis que le niveau de confiance à l'égard de la salubrité des œufs et de l'érable est plus élevé au Québec. À l'inverse, les répondants du Québec, de la Colombie-Britannique et du Canada atlantique sont plus susceptibles de dire qu'ils n'ont pas confiance que les produits alimentaires transformés sont sans danger pour la consommation, comparativement aux répondants d'autres provinces.

Une autre tendance observée est que le revenu du ménage est plus faible, plus les répondants sont susceptibles de dire qu'ils ne sont pas convaincus que le poisson soit sans danger pour la consommation au Canada. Les répondants plus âgés sont plus susceptibles de dire que les produits laitiers, les produits frais et les légumes sont sans danger pour la consommation.

Profil des répondants

Diverses questions ont été posées aux participants à l'étude afin d'obtenir leurs données démographiques. Ces données ont permis à l'équipe de recherche non seulement de comprendre le profil des participants à l'étude, mais aussi de pondérer les données et de s'assurer que les résultats sont représentatifs de la population.

Segment	Non pondérée	Pondérée	Segment	Non pondérée	Pondérée
Sexe			Statut d'emploi		
<i>Hommes</i>	50 %	49 %	<i>Travail à temps plein</i>	44 %	44 %
<i>Femmes</i>	50 %	51 %	<i>Travail à temps partiel</i>	9 %	9 %
<i>Personnes transgenres</i>	<1 %	<1 %	<i>Travailleur autonome</i>	6 %	5 %
Langue			<i>Chômeur</i>	2 %	2 %
<i>Anglais</i>	75 %	76 %	<i>Étudiant</i>	4 %	6 %
<i>Français</i>	25 %	24 %	<i>Retraité</i>	28 %	26 %
Âge			<i>Ne travaille pas</i>	6 %	6 %
<i>18-24</i>	6 %	10 %	<i>Ne sait pas ou préfère ne pas répondre</i>	2 %	1 %
<i>25-34</i>	14 %	18 %	Études		
<i>35-54</i>	39 %	34 %	<i>Secondaire, sans obtenir de diplôme</i>	3 %	3 %
<i>55-64</i>	20 %	17 %	<i>Diplôme d'études secondaires</i>	20 %	20 %
<i>65+</i>	22 %	21 %	<i>Apprentissage ou études collégiales</i>	31 %	30 %
Région			<i>Certificat universitaire ou Baccalauréat</i>	31 %	32 %
<i>Colombie-Britannique</i>	12 %	14 %	<i>Diplôme d'études supérieures</i>	14 %	13 %
<i>Alberta</i>	10 %	11 %	<i>Ne sait pas ou préfère ne pas répondre</i>	1 %	1 %
<i>Saskatchewan</i>	4 %	3 %	État matrimonial		
<i>Manitoba</i>	6 %	4 %	<i>Célibataire</i>	25 %	28 %
<i>Ontario</i>	33 %	38 %	<i>Marié ou conjoint de fait</i>	60 %	57 %
<i>Québec</i>	25 %	23 %	<i>Séparé ou divorcé</i>	11 %	10 %
<i>Atlantique</i>	10 %	7 %	<i>Veuf (ve)</i>	4 %	4 %
Responsabilité de faire l'épicerie (%)			<i>Autre</i>	<1 %	<1 %
<i>25-50</i>	25 %	24 %	<i>Ne sait pas ou préfère ne pas répondre</i>	1 %	1 %
<i>51-75</i>	10 %	11 %			
<i>76-100</i>	65 %	65 %			

Nombre de personnes dans le ménage			Revenu familial		
1	21 %	21 %	Moins de 20 000 \$	Moins de 20 000 \$	Moins de 20 000 \$
2	42 %	40 %	20 000 \$ – 40 000 \$	14 %	14 %
3	16 %	16 %	40 000 \$ – 60 000 \$	17 %	16 %
4	13 %	14 %	60 000 \$ – 80 000 \$	15 %	15 %
5+	6 %	7 %	80 000 \$ – 100 000 \$	13 %	13 %
Ne sait pas ou préfère ne pas répondre	2 %	2 %	100 000 – 150 000 \$	14 %	14 %
			150 000 \$ et plus	9 %	9 %
			Ne sait pas ou préfère ne pas répondre	9 %	9 %

Instrument de sondage

Sondage – les renseignements entre crochets ne sont pas montrés aux répondants

[Introduction]

Merci de participer à ce sondage. Le groupe-conseil Quorus, une entreprise canadienne d'études de marché, mène ce sondage pour le compte du gouvernement du Canada. Les questions du sondage portent sur la salubrité des aliments et la représentation véridique des produits alimentaires. Il vous faudra environ 10 à 15 minutes pour répondre au sondage.

Votre participation est volontaire et complètement confidentielle. Vos réponses demeureront anonymes. Les renseignements fournis seront gérés conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le rapport final sur les résultats du sondage pourra être consulté sur le site de Bibliothèque et Archives Canada.

The survey is also available in English.

[Section 1 : Sélection]

1. Dans quelle mesure êtes-vous responsable des achats d'aliments dans votre ménage (indiquez un pourcentage entre 0 et 100)?
[Si moins de 25 %, terminez]
2. Quelle est votre année de naissance?

[INSÉREZ L'ANNÉE. SI MOINS DE 18 ANS OU PRÉFÈRE NE PAS RÉPONDRE, TERMINEZ]

Vous définissez-vous comme...

Un homme	1
Une femme	2
Autre (veuillez préciser) _____	77
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	99

3. Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous?

Terre-Neuve-et-Labrador	1
Nouvelle-Écosse	2
Île-du-Prince-Édouard	3
Nouveau-Brunswick	4
Québec	5
Ontario	6
Manitoba	7
Saskatchewan	8
Alberta	9
Colombie-Britannique	10
Yukon	11
Nunavut	12
Territoires du Nord-Ouest	13
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	99

[Section 2 : Confiance envers la salubrité des aliments au Canada]

La salubrité des aliments est le concept selon lequel l'aliment ne causera aucun préjudice au consommateur lorsqu'il est préparé ou consommé selon l'usage auquel il est destiné.

4. À quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?
[PRÉSENTEZ DE FAÇON ALÉATOIRE]

- a. Je fais confiance au système de salubrité des aliments du Canada pour protéger la population canadienne contre les dangers évitables en matière de salubrité des aliments [Attribuez aléatoirement 750]
 - a. Je fais confiance au système de salubrité des aliments du Canada pour protéger la population canadienne [Attribuez aléatoirement 750]
 - b. Je fais confiance au système de salubrité des aliments du Canada pour gérer les situations d'urgence mettant en cause la salubrité des aliments
 - c. Au Canada, il est généralement sécuritaire de consommer des aliments génétiquement modifiés (*Si nécessaire : On entend par là des aliments dont le matériel génétique a été modifié d'une manière qui ne se produit pas naturellement*)
 - d. Au Canada, il est généralement sécuritaire de consommer des aliments cultivés avec des pesticides
 - e. Au Canada, les étiquettes des aliments fournissent l'information dont j'ai besoin
 - f. Je fais confiance aux produits alimentaires qui sont produits au Canada
 - g. Je fais confiance aux produits alimentaires importés d'autres pays
- | | |
|------------------------------|---|
| Fortement en désaccord | 1 |
| En désaccord | 2 |
| Ni en désaccord ni en accord | 3 |

En accord	4
Fortement en accord	5
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

5. Veuillez classer les groupes suivants par ordre d'importance, selon la responsabilité qu'ils ont de fournir des aliments salubres. Faites glisser les éléments à gauche pour les apparier aux chiffres à droite. [PRÉSENTEZ DE FAÇON ALÉATOIRE]

- a. Les agriculteurs
- b. Le gouvernement du Canada
- c. Les scientifiques/le milieu universitaire
- d. Les gouvernements provinciaux
- e. Les fabricants ou les transformateurs de produits alimentaires (*Si nécessaire : c.-à-d. les entreprises qui fabriquent ou transforment les aliments*)
- f. Les épiceries
- g. Les entreprises qui importent des aliments au Canada
- h. Les consommateurs

6. [DIVISEZ L'ÉCHANTILLON – affectez aléatoirement environ la moitié de l'échantillon à Q6 et l'autre moitié à Q7 pour pouvoir comparer les produits] Pour chacun des types de produits alimentaires suivants, veuillez indiquer à quel point vous avez confiance que les produits vendus au Canada sont salubres. Pour ce faire, veuillez répondre sur une échelle de 5 points où 1 signifie que vous n'êtes pas du tout confiant(e) et 5 que vous êtes très confiant(e). [PRÉSENTEZ DE FAÇON ALÉATOIRE]

- a. La viande et la volaille
- b. Le poisson
- c. Les œufs
- d. Les produits laitiers (*Si nécessaire : Comprend le lait, la crème glacée et le fromage*)
- e. Les produits transformés (*Si nécessaire : p. ex. aliments en conserve, cuisinés, surgelés, etc.*)
- f. Le miel
- g. Les produits de l'érable
- h. Les fruits et légumes frais
- i. Les produits biologiques

Pas du tout confiant(e)	1
Très confiant(e)	5
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

7. [K750 DIVISEZ L'ÉCHANTILLON – affectez aléatoirement la moitié de l'échantillon à Q6 et l'autre moitié à Q7 pour pouvoir comparer les produits] Pour chacun des types de produits alimentaires suivants, veuillez indiquer à quel point vous avez confiance que les produits vendus au Canada sont salubres. Pour ce faire, veuillez répondre sur une échelle de 5 points où 1 signifie que vous n'êtes pas du tout confiant(e) et 5 que vous êtes très confiant(e). [PRÉSENTEZ DE FAÇON ALÉATOIRE]

- a. La viande
- b. La volaille
- c. Le poisson
- d. Les fruits de mer
- e. Les œufs
- f. Les œufs transformés *(Si nécessaire : Comprend les œufs congelés, les mélanges d'œufs congelés, les œufs liquides, la poudre d'œufs, les mélanges de poudre d'œufs et les produits d'œufs)*
- g. Les produits laitiers *(Si nécessaire : Comprend le lait, la crème glacée et le fromage)*
- h. Les fruits transformés *(Si nécessaire : p. ex. fruits en conserve, cuisinés, surgelés, etc.)*
- i. Les légumes transformés *(Si nécessaire : p. ex. légumes en conserve, cuisinés, surgelés, etc.)*
- j. Le miel
- k. Les produits de l'érable
- l. Les fruits frais
- m. Les légumes frais
- n. Les aliments biologiques
- o. Les produits de boulangerie
- p. Les fines herbes et les épices

Pas du tout confiant(e)	1
Très confiant(e)	5
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

[Section 3 : Communications avec le grand public]

8. Règle générale, vous arrive-t-il souvent de chercher des renseignements sur la salubrité des aliments?

Jamais	0
Rarement	1
Parfois	2
Fréquemment	3
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

9. [POUR TOUS LES RÉPONDANTS QUI CHERCHENT RAREMENT DES RENSEIGNEMENTS OU PLUS SOUVENT] Quelle est votre principale source de renseignements sur la salubrité des aliments? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent*

Moteur de recherche	1
Site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments	2
Autres sites Web gouvernementaux	3
Guide alimentaire canadien	4
Blogues	5
Facebook	6
Twitter	7
Instagram	8
Autres médias sociaux	9
Sites de nouvelles/nouvelles télévisées	10
Radio	11
Autre, veuillez préciser _____	77
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	99

10. À quel point diriez-vous que vous avez confiance en chacun des groupes suivants en ce qui concerne les renseignements sur la salubrité des aliments ou sur le maintien de la salubrité des aliments vendus au Canada?

Veuillez répondre sur une échelle de 5 points où 1 signifie « pas du tout confiance » et 5, « très confiance ». [PRÉSENTEZ DE FAÇON ALÉATOIRE – Divisez la page]

- Les professionnels de la santé comme les médecins, les nutritionnistes et les diététiciens
- Les agriculteurs canadiens
- Des organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Les étiquettes sur l'emballage des aliments
- Le gouvernement du Canada
- Les médias d'information/Les journalistes
- L'industrie des produits de santé naturels
- Les scientifiques/le milieu universitaire
- Les fabricants ou les transformateurs canadiens de produits alimentaires (*Si nécessaire : c.-à-d. les entreprises qui fabriquent ou transforment les aliments*)
- Les épicerie au Canada
- Les entreprises qui importent des aliments au Canada

Pas du tout confiance	1
Très confiance	5
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

11. À quel point l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vous est-elle familière?
- | | |
|---|---|
| Pas familière | 1 |
| Plutôt familière | 2 |
| Très familière | 3 |
| Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre | 9 |
12. [SI PLUTÔT FAMILIÈRE OU TRÈS FAMILIÈRE] 10. En fonction de vos impressions générales au sujet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), veuillez indiquer à quel point vous êtes en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants sur une échelle de 7 points où 1 signifie « pas du tout d'accord » et 7, « fortement en accord ».
- a. L'ACIA mène de façon juste les inspections des entreprises alimentaires.
- b. L'ACIA protège la population canadienne contre les aliments non salubres.
- | | |
|---|---|
| Pas du tout d'accord | 1 |
| Fortement en accord | 7 |
| Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre | 9 |
13. Avez-vous déjà communiqué avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour lui faire part d'une préoccupation ou obtenir de l'information à propos :
[Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent]
- | | |
|--|----|
| D'une plainte en matière de salubrité des aliments | 1 |
| D'une plainte relative à l'étiquetage d'un aliment | 2 |
| De la représentation trompeuse d'un aliment/d'un soupçon de fraude alimentaire | 3 |
| D'une autre question (veuillez préciser) _____ | 77 |
| Je n'ai jamais communiqué directement avec l'ACIA | 99 |
14. [Si les options 1 à 4 sont sélectionnées à Q13]
En tenant compte du service ou des renseignements que vous avez obtenus de l'Agence canadienne d'inspection des aliments après avoir joint l'Agence, veuillez indiquer votre niveau de satisfaction générale. Veuillez répondre sur une échelle de 7 points où 1 signifie « pas du satisfait(e) » et 7, « très satisfait(e) ».
- | | |
|---|---|
| Pas du tout satisfait(e) | 1 |
| Très satisfait(e) | 7 |
| Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre | 9 |
15. [Si une évaluation de 1 à 7 est fournie] Veuillez expliquer pourquoi vous avez donné cette évaluation :
-
-

16. Veuillez trier les sujets selon l'intérêt que vous leur portez, avec l'échelle suivante peu ou pas d'intérêt, un intérêt moyen ou un grand intérêt. [PRÉSENTEZ DE FAÇON ALÉATOIRE]

- a. Les allergènes
- b. L'étiquetage
- c. Les rappels d'aliments
- d. L'analyse alimentaire
- e. L'inspection des aliments
- f. Les aliments biologiques
- g. Les aliments importés
- h. Les aliments qui contiennent des résidus ou des pesticides
- i. Les organismes génétiquement modifiés (OGM)
- j. L'inspection des restaurants/des services alimentaires
- k. La fraude alimentaire

Sujets pour lesquels j'ai peu ou pas d'intérêt	1
Sujets pour lesquels j'ai un intérêt moyen	2
Sujets pour lesquels j'ai un grand intérêt	3

[Section 4 : La fraude alimentaire]

17. Cette section porte sur la fraude alimentaire – L'Agence canadienne d'inspection des aliments définit la fraude alimentaire comme la représentation trompeuse ou la falsification d'un produit alimentaire pour un gain économique. À quel point avez-vous lu, vu ou entendu quelque chose à propos de la fraude alimentaire? **[À partir de maintenant, affichez la définition de « représentation trompeuse d'un aliment » chaque fois que cette expression apparaît]**

Beaucoup	1
Moyennement	2
Pas beaucoup	3
Pas du tout	4
Je préfère ne pas répondre	9

18. Veuillez fournir quelques exemples de ce qui constitue une représentation trompeuse d'un aliment selon vous.

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre 99

19. Lorsque vous achetez les produits alimentaires suivants, veuillez indiquer à quel point vous avez confiance que la représentation qui en est faite est juste. Veuillez répondre sur une échelle de 5 points où 1 signifie que vous n'avez « pas du tout confiance » et 5, que vous avez « très confiance ». [PRÉSENTEZ DE FAÇON ALÉATOIRE]

- a. La viande
- b. La volaille
- c. Le poisson
- d. Les œufs ou les œufs transformés (*Si nécessaire : Comprend les œufs congelés, les mélanges d'œufs congelés, les œufs liquides, la poudre d'œufs, les mélanges de poudre d'œufs et les produits d'œufs*)
- e. Les produits laitiers (*Si nécessaire : Comprend le lait, la crème glacée et le fromage*)
- f. Les produits transformés (*Si nécessaire : p. ex. légumes en conserve, cuisinés, surgelés, etc.*)
- g. Le miel
- h. Les produits de l'érable
- i. Les huiles
- j. Les jus de fruits
- k. Les épices
- l. Le café et le thé
- m. Les fruits et légumes frais
- n. Les aliments biologiques

Pas du tout confiance	1
Très confiance	5
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

20. Avez-vous déjà personnellement décelé une représentation trompeuse à propos de l'un des produits suivants?

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent

- | | |
|---|---|
| La viande | 1 |
| La volaille | 2 |
| Le poisson | 3 |
| Les œufs ou les œufs transformés (<i>Si nécessaire : Comprend les œufs congelés, les mélanges d'œufs congelés, les œufs liquides, la poudre d'œufs, les mélanges de poudre d'œufs et les produits d'œufs</i>) | 4 |
| Les produits laitiers (<i>Si nécessaire : Comprend le lait, la crème glacée et le fromage</i>) | 5 |
| Les produits transformés (<i>Si nécessaire : p. ex. légumes en conserve, cuisinés, surgelés, etc.</i>) | 6 |
| Le miel | 7 |
| Les produits de l'érable | 8 |
| Les huiles | 9 |

Les jus de fruits	10
Les épices	11
Le café et le thé	12
Les fruits et légumes frais	13
Les aliments biologiques	14
Aucune de ces réponses	99

21. Veuillez expliquer l'expérience que vous avez vécue relativement à la représentation trompeuse de l'aliment. Quel était le problème?

22. Selon vous, à quel point êtes-vous susceptible de déceler des représentations trompeuses à propos de produits fabriqués au Canada? Veuillez répondre sur une échelle de 7 points où 1 signifie « pas du tout susceptible » et 7, « très susceptible ».

Pas du tout susceptible	1
Très susceptible	7
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

23. Selon vous, à quel point êtes-vous susceptible de déceler des représentations trompeuses à propos de produits de l'étranger importés au Canada? Veuillez répondre sur une échelle de 7 points où 1 signifie « pas du tout susceptible » et 7, « très susceptible ».

Pas du tout susceptible	1
Très susceptible	7
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

24. Veuillez indiquer à quel point vous avez confiance en la manière dont le gouvernement du Canada gère la fraude alimentaire.

Pas du tout confiance	1
Très confiance	7
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

25. Veuillez classer les parties prenantes suivantes par ordre d'importance, selon la responsabilité qu'elles ont de s'assurer de l'exactitude de la représentation des aliments vendus au Canada.

- Les agriculteurs
- Le gouvernement du Canada
- Les gouvernements provinciaux

- d. Les fabricants ou les transformateurs de produits alimentaires (*Si nécessaire : c.-à-d. les entreprises qui fabriquent ou transforment les aliments*)
- e. Les épiceries
- f. Les entreprises qui importent des aliments au Canada
- g. Les consommateurs

26. Trouvez-vous que l'expression « fraude alimentaire » convient pour décrire la représentation trompeuse intentionnelle d'un aliment?

- Oui 1
- Non 2
- Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre 9

27. [Si non] Selon vous, quelle expression serait-il préférable d'utiliser à la place de « fraude alimentaire »?

Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre 99

[Section 5 : Étiquetage]

28. À quel point avez-vous confiance que l'information fournie ou les allégations sur les étiquettes des aliments sont véridiques et exactes?

- a. Ce qu'est l'aliment (nom usuel)
- b. Les allégations « biologique »
- c. D'où provient l'aliment
- d. Les renseignements nutritionnels
- e. Les allégations santé
- f. La date « meilleur avant » de l'aliment
- g. La liste des ingrédients
- h. La méthode de production de l'aliment

- Pas du tout confiance 1
- Très confiance 5
- Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre 9

QE3 [pour le compte d'Environnement Canada] Parmi les produits suivants, lesquels jetez-vous dès que leur date limite de conservation ou date « meilleur avant » est passée? *Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.*

- Les produit de boulangerie 1
- Le yogourt 2
- Le fromage 3

Le lait	4
Les produits de viande pré-cuits et de charcuterie	5
La viande fraîche	6
Les jus frais	7
Les fruits emballés	8
Les légumes emballés	9

[Section 6 : Rappels d'aliments]

29. Au cours des six derniers mois, avez-vous lu, vu ou entendu quelque chose à propos d'un rappel de produits alimentaires au Canada?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

30. [Si oui] Où avez-vous lu, vu ou entendu quelque chose à propos du rappel de produits?
[Présentez de façon aléatoire]

Twitter	1
Facebook	2
Instagram	3
Sites de nouvelles	4
Radio	5
Liste de diffusion de l'Agence canadienne d'inspection des aliments	6
Autre (veuillez préciser) _____	77
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	99

31. À quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?

- Les rappels d'aliments sont possibles malgré tous les efforts déployés pour maintenir la salubrité des aliments
- Au Canada, les rappels d'aliments sont traités en temps opportun
- Je crois que les Canadiens sont davantage à risque de consommer des aliments contaminés aujourd'hui qu'il y a trois ans

Fortement en désaccord	1
En désaccord	2
Ni en désaccord ni en accord	3
En accord	4
Fortement en accord	5
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

32. Avez-vous déjà entendu parler du *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada*?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

33. [SI OUI À Q32 – posez Q33 et Q34] Comment avez-vous entendu parler de ce règlement?
[QUESTION OUVERTE]

34. D'après ce que vous avez entendu, croyez-vous personnellement que le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* contribue à l'amélioration de la salubrité alimentaire au Canada?

Oui	1
Non	2
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

35. Concernant la salubrité des aliments au Canada, veuillez préciser les sujets sur lesquels vous aimeriez obtenir plus d'information. [QUESTION OUVERTE]

36. Quel moyen l'Agence canadienne d'inspection des aliments doit-elle privilégier pour vous communiquer de l'information sur la salubrité des aliments, la fraude alimentaire et les rappels d'aliments?

Avis par courriel	1
Médias sociaux	2
Une application mobile qui envoie des alertes	3
Autre (veuillez préciser) _____	77
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	99

QUESTIONS POUR LE TEST PRÉLIMINAIRE [À RETIRER APRÈS AVOIR TERMINÉ LE TEST PRÉLIMINAIRE] :

P1. Ceci termine le sondage. Ce sondage est un des tous premières réalisés. Si vous plait, répondez les questions suivantes pour nous aider à améliorer ce sondage.

Êtes-vous tout à fait en accord, plutôt en accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacun des énoncés suivants :

- a. En général, il a été facile de répondre à ce sondage
- b. La durée de l'entrevue était raisonnable

Tout à fait en accord	1
-----------------------	---

Plutôt en accord	2
Plutôt en désaccord	3
Tout à fait en désaccord	4
Ne sais pas/Préfère de ne pas répondre	9

P2. Sur l'ensemble, dans quelle mesure les questions du sondage étaient-elles faciles à comprendre? Veuillez utiliser une échelle de 0 à 10 où 0 signifie « très difficile » et 10, « très facile ».

P3. [SI P2 EST MOINS DE 8] Veuillez nous expliquer pourquoi vous avez donné cette note. Quels sont les mots ou les questions que vous avez eu de la difficulté à comprendre?

[Section 8 : Questions démographiques]

Les dernières questions serviront uniquement à des fins statistiques. Toutes vos réponses demeureront entièrement confidentielles.

38. Laquelle des options suivantes décrit le mieux votre situation d'emploi actuelle?

Travailleur(euse) à temps plein, c'est-à-dire 35 heures ou plus par semaine	1
Travailleur(euse) à temps partiel, c'est-à-dire moins de 35 heures par semaine	2
Travailleur(euse) autonome	3
Sans emploi, mais en recherche d'emploi	4
Étudiant(e) à temps plein	5
Retraité(e)	6
Pas dans la population active (personne au foyer à plein temps, sans emploi et pas en recherche d'emploi)	7
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

39. Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous avez atteint?

Études secondaires non terminées	2
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	3
Apprentissage enregistré ou diplôme ou certificat d'une école de métiers	4
Diplôme d'études collégiales (p. ex. cégep) ou certificat ou diplôme non universitaire	5
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	6
Baccalauréat	7
Diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	8
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	9

40. Quel est votre état matrimonial?

Célibataire	1
Marié(e)/En union libre/Conjoint(e) de fait	2
Séparé(e)/Divorcé(e)	3
Veuf ou veuve	4
Autre, veuillez préciser _____	77
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	99

41. Vous y compris, combien de personnes habitent actuellement sous votre toit?

[QUESTION NUMÉRIQUE OUVERTE]	
Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre	99

42. Êtes-vous le parent ou le tuteur/la tutrice d'un enfant de moins de 18 ans?
- | | |
|----------------------------|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |
| Je préfère ne pas répondre | 9 |
43. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux le revenu total de votre ménage en 2019, c'est-à-dire la somme des revenus avant impôts de tous les membres de votre ménage?
- | | |
|---|---|
| Moins de 20 000 \$ | 1 |
| De 20 000 \$ à moins de 40 000 \$ | 2 |
| De 40 000 \$ à moins de 60 000 \$ | 3 |
| De 60 000 \$ à moins de 80 000 \$ | 4 |
| De 80 000 \$ à moins de 100 000 \$ | 5 |
| De 100 000 \$ à moins de 150 000 \$ | 6 |
| 150 000 \$ et plus | 7 |
| Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre | 9 |
44. Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?
- [VEUILLEZ INSCRIRE LES TROIS PREMIERS CARACTÈRES DE VOTRE CODE POSTAL. FORMAT A1A]
- | | |
|---|---|
| Je ne sais pas/Je préfère ne pas répondre | 9 |
|---|---|

Le sondage est maintenant terminé. Vos réponses ont été envoyées. Merci de votre participation!

Pour en savoir plus sur la salubrité des aliments et la fraude alimentaire ou vous inscrire aux services d'avis de rappel d'aliments par courriel, consultez le site de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (Inspection.gc.ca)